

VOLUME 20 N° 2 ■ PRINTEMPS 2016

Bâti Vert

Pour des municipalités **PLUS VERTES**

CONGRÈS 2016

OMBE:



*Partenaire
de la réussite
municipale*



Programme officiel
28-29-30 avril 2016

ISSN 1482-0412
Port de retour garanti
Envoi de publication
Contrat de vente no 40065574

365, rue Normand
Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1T6

www.combeq.qc.ca

CONCOURS

10 000 \$

pour changer de décor avec La Capitale



EXCLUSIF AUX MEMBRES



**2 FAÇONS DE
PARTICIPER :**

- Demandez-nous une soumission d'assurance
ou
- Laissez-nous vos dates d'échéance

N'oubliez pas que nous vous réservons jusqu'à :

26%

DE RABAIS EXCLUSIF ADDITIONNEL
sur vos assurances auto, habitation et véhicules
de loisirs en tant que membre de la COMBEQ.

Participez maintenant!
1 855 441-6017
changez.lacapitale.com/combeq


La Capitale
Assurances générales

MOT DU PRÉSIDENT 5
Un moment tant attendu!

POUR DES MUNICIPALITÉS PLUS VERTES
L'agile du frêne
Transformer une problématique en opportunité 6-7
Lutte contre les changements climatiques
Les municipalités au cœur de la mêlée 9 à 11
Navigation sur les plans d'eau
Des actions avant de réglementer 12 à 15



MOT DES COPRÉSIDENTS DU CONGRÈS 16-17

OUVERTURE
Jean-Pierre Charbonneau :
un communicateur chaleureux et perspicace 19

ATELIERS 20 à 23 et 26 à 30

Programmation officielle 24-25

Le congrès de la COMBEQ
Un événement rassembleur 32-33

Le Salon des exposants 34

Les rencontres d'information 35

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Votre présence est essentielle! 37

Les rendez-vous juridiques 39

FORMATION 2016 41

CHRONIQUE ENVIRONNEMENT
Les villes de demain
Deux exemples allemands 43

CHRONIQUE BÂTIMENT
Réponses à des questions fréquentes 44

CHRONIQUE JURIDIQUE
Projets de développement et environnement
Interpréter des termes techniques
grâce à de nouveaux outils 45

CHRONIQUE URBANISME
L'îlot de fraîcheur 46



Nous remercions nos annonceurs et nos différents partenaires qui ont choisi d'associer leur nom et leurs ressources à la réalisation de ce magazine. Leur participation contribue activement à faire connaître l'importance du rôle de l'officier municipal en bâtiment et en environnement sur tout le territoire québécois. Votre appui et votre confiance nous sont essentiels. Merci!



Le magazine BâtiVert est publié par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)



LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMBEQ

M. Daniel Barbeau, président
M. Sylvain Demers, vice-président
M. Jean Gingras, vice-président
M. Bastien Lefebvre, trésorier
M. Simon Roy, secrétaire

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pierre-Paul Ravenelle

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

Dany Marcil

ACCUEIL, COMPTABILITÉ ET SECRÉTARIAT

Francine Clément

SERVICE DE LA FORMATION

Johanne Nadon

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Claudette Duval

LE MAGAZINE

DIRECTEUR

Pierre-Paul Ravenelle

CONCEPTION ET MONTAGE

CGB Communication

IMPRESSION

Imprimerie Miro

PUBLICITÉ

Dany Marcil

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

365, rue Normand, Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J3A 1T6
Tél. : 450 348-7178 • Téléc. : 450 348-4885
Courriel : combeq@combeq.qc.ca
Site Web : www.combeq.qc.ca

Dépôt légal, deuxième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1482-0412

Envoi de publication.
Enregistrement n° 40065574
Port de retour garanti

Abonnement annuel : 18 \$ (taxes en sus)

Le contenu des articles publiés dans ce magazine ne reflète pas nécessairement l'opinion de la COMBEQ. Seuls les auteurs assument la responsabilité de leurs écrits.

Le genre masculin est utilisé au sens universel et désigne autant les femmes que les hommes.

La reproduction de textes ou d'extraits de ceux-ci est encouragée et doit porter la mention « Reproduit du magazine BâtiVert ».

® Marque déposée de la COMBEQ



Ce magazine est imprimé sur du papier écriture recyclé de fibres postconsommation.

NOUVEAU!



Voilà! 7:18

Avis d'ébullition :
Bris d'aqueduc sur le boul...



Rendez votre municipalité accessible de n'importe où

Envoyez des nouvelles et des notifications.

Affichez un calendrier dynamique des activités.

Aidez votre citoyen à participer à la vie communautaire à son rythme.



Un moment tant attendu!

Nous voilà de nouveau réunis et prêts à fraterniser. Il est vrai que le congrès annuel marque un temps d'arrêt dans l'année, temps où nous apprécions nous retrouver entre nous, entre gens d'une même passion et d'un même intérêt, passion que je partage d'ailleurs avec vous depuis les tout premiers débuts de la COMBEQ.

Ce moment, je l'attendais tout en l'appréhendant, car il marque une étape importante dans ma vie tant professionnelle que personnelle. Après 40 ans sur le marché du travail, plus de 30 ans dans le milieu municipal et plus de 20 ans comme membre et administrateur de la COMBEQ, j'ai décidé de passer à une autre étape, celle de la retraite.

Je me suis amusé à comparer diverses définitions données au mot retraite. On en parle en termes militaires en désignant une marche que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux, on l'utilise aussi pour désigner un lieu de refuge et, enfin, il se définit aussi comme une action de se retirer du monde ou des affaires. Pour moi, il désigne simplement le fait que je vais passer d'un homme préoccupé à un homme occupé; occupé par mes choix dans ma nouvelle vie, selon ma propre volonté.

Cependant, mes années consacrées à la COMBEQ comptent plus que bien d'autres. Dans mon cheminement à travers l'organisation, j'ai effectué de nombreuses rencontres, j'ai partagé beaucoup de passions, j'ai connu des moments forts et vécu des anecdotes. En somme, toutes ces choses m'ont permis de grandir et de me réaliser pleinement, tant humainement qu'à titre d'officier municipal.

La relève est prête à reprendre les rênes avec enthousiasme. Tout comme leurs prédécesseurs, je suis convaincu que mes collègues seront dignes de la tâche qui les attend. Je leur dis merci d'avance en votre nom et leur transmets mes meilleurs souhaits.

Je voudrais faire part de mes remerciements aux membres qui m'ont fait confiance et que j'ai eu le plaisir de rencontrer aux cours de formation, aux congrès ou dans les tournées des régions.

Je manifeste aussi ma gratitude envers les administrateurs du conseil d'administration qui sont, rappelons-le, vos

délégués régionaux ainsi qu'aux membres du comité exécutif, tant passés que sous ma gouverne, pour leur précieuse implication et leur dévouement. La COMBEQ a toujours su compter sur chacun soit à titre de membre d'un comité, de représentant auprès de nos partenaires, d'animateur ou de président lors de nos congrès.

Ma reconnaissance va évidemment aux membres du personnel, M^{mes} Francine Clément, Johanne Nadon, Claudette Duval et M. Dany Marcil. Merci de votre écoute, de votre engagement, de votre loyauté et de votre respect envers les membres et la COMBEQ. Je ne voudrais pas parodier Churchill, mais il a déjà dit à propos du faible nombre d'aviateurs qui ont défendu l'Angleterre : « Jamais tant de gens n'ont dû autant à si peu ».

Enfin, je serai toujours obligé envers notre directeur général, M. Pierre-Paul Ravenelle, assise solide et pierre angulaire de la COMBEQ. Je suis heureux et fier d'avoir parcouru un bon bout de chemin en sa compagnie. Je laisse mes successeurs à ses bons soins, sans crainte. Que les années à venir lui soient pleinement profitables.

En terminant, soyez assurés que mon intérêt pour la COMBEQ ne s'éteindra pas avec mon départ. Le logo de la Corporation et le souvenir de vos visages sont bien gravés dans mon cœur. 🇨🇦

Salutations cordiales et bon congrès à tous!

Daniel Barbeau



M. DANIEL BARBEAU

Président de la COMBEQ

Audiovisuel
STAR FLASH
Conception d'événements

Fournisseur de la COMBEQ depuis 2005

Spécialiste audiovisuel
Conseiller technique
Événements en tous genres

1 888 864.7006

www.star-flash.com



L'AGRILE DU FRÊNE

Transformer une problématique en opportunité

MM. DANIEL TARTE ET HUGO THIBAUDEAU ROBITAILLE, BIOLOGISTES

T² Environnement

Au Canada, l'agrile du frêne a été décelé pour la première fois à Windsor en Ontario en 2002. Cet insecte originaire d'Asie serait arrivé en Amérique du Nord par le transport maritime¹. Il a depuis tué des millions de frênes dans le nord-est des États-Unis, en Ontario et au Québec.

Le stade de vie larvaire de l'agrile du frêne explique pourquoi cet insecte prolifique est si dommageable pour les frênes. Au cours de l'été, la femelle pond ses œufs sur ou sous l'écorce des frênes. Quelques jours plus tard, les larves éclosent puis forent un trou jusque sous l'écorce où elles creusent des galeries sinueuses qui empêchent la circulation de la sève, de l'eau et des minéraux dans l'arbre. Les arbres sévèrement affectés meurent en quelques années seulement. L'émergence des adultes se fait au cours de l'été suivant et ceux-ci s'alimentent de feuilles de frêne. L'infestation débute à la cime de l'arbre pour rapidement se propager au tronc principal. L'apparition de nombreuses

branches mortes à l'intérieur de la cime est un signe que l'arbre est probablement infesté.

La propagation de cet insecte se fait de manière naturelle par le vol, mais les adultes demeurent généralement à proximité de l'endroit où ils ont émergé². En revanche, le transport du bois de chauffage constitue un des modes de propagation qui a permis à l'insecte de se répandre sur de grandes distances en peu de temps et d'être présent dans plusieurs régions du Québec dont la Montérégie, Montréal, Laval et en Outaouais.

CONSÉQUENCES SUR NOS MILIEUX DE VIE

En milieu urbain et périurbain, les ravages causés par l'infestation de cet insecte constituent un enjeu environnemental et sociétal significatif à bien des égards. En effet, les frênes représentent une part importante du patrimoine arborescent des villes et des villages du Québec. À titre d'exemple, les frênes représentent environ 22 % des arbres municipaux du secteur de Limoilou à Québec³.

La mort massive de frênes, souvent plantés le long des rues et dans les parcs, conduira à une modification drastique du paysage urbain. Cette modification sera d'autant plus importante si le frêne a été planté comme seule espèce sur une rue entière et même, dans certains cas, un quadrilatère entier. La perte de canopée urbaine réduira également la qualité de l'air et favorisera les îlots de chaleur.

En milieu naturel, la perte de la canopée dans les frênaies peut conduire à une réduction significative de la biodiversité. En effet, plusieurs espèces exotiques envahissantes, dont l'anhrisque des bois et le phragmite commun sont limitées par la quantité de lumière disponible au sol. Celles-ci envahiront le sous-bois des frênaies fortement affectées par l'agrile si elles sont présentes au pourtour de ces dernières, car plus de lumière sera disponible dans le sous-bois. Cette invasion

difficilement réversible réduira de façon importante la biodiversité des sous-bois.

Également, de par leur écologie, les frênes sont bien présents le long des talus de rivières et cours d'eau. Entre autres, la mort de frênes peut compromettre la stabilité des talus, car les racines de ces derniers ne retiendront plus le sol. Il en découle notamment une fragilisation du réseau routier lorsque celui-ci circule le long des rivières, de même que la réduction de la qualité de l'eau comme c'est souvent le cas.

Les ravages de l'agrile constituent donc un défi de taille pour les municipalités, certains fournisseurs de services publics de même que pour le public. En effet, pour des raisons budgétaires, il n'est pas envisageable de traiter tous les frênes atteints de sorte que des arbres fortement malades situés à proximité des habitations, des commerces et autres espaces publics doivent être coupés pour des enjeux de sécurité. Certaines estimations portent à 2 milliards de dollars répartis sur une période de 30 ans le coût des traitements, d'enlèvement et de remplacement des arbres affectés par l'agrile du frêne dans les municipalités canadiennes¹.

LUTTE ET ADAPTATION

Afin de s'adapter à cette nouvelle réalité, plusieurs stratégies ont été développées dont l'injection d'insecticides systémiques tels que le TreeAzin. Des recherches et des tests se déroulent actuellement afin de lutter efficacement contre ce ravageur en utilisant des agents pathogènes tels des champignons ou des guêpes qui pondent leurs œufs dans les larves d'agrile du frêne⁴. Toutefois, comme l'infestation est en cours et que les impacts négatifs très concrets sont déjà constatés, plusieurs acteurs ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation qui transforment cette problématique en opportunité. Les lignes qui suivent présentent deux exemples concrets et complémentaires illustrant cette volonté de prendre de front cette problématique.



- Fabricant de produits de béton
- Postes de pompage pré-assemblés
- Réseau de collecte ProSTEP™
- Conception et fabrication de systèmes de distribution sous faible pression
- Fourniture, assemblage et entretien de produits d'assainissement

2900, rue Jules-Vachon
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5E1
Tél.: 819 374-8575
Télééc.: 819 374-8574

www.meiassainissement.com

POUR DES MUNICIPALITÉS PLUS VERTES

PARC DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES À VARENNES

En 2015, la Ville de Varennes a fait preuve de leadership en octroyant un mandat à T² Environnement pour développer une approche d'intervention afin de gérer les impacts de l'infestation par l'agrile du frêne dans ses derniers îlots forestiers publics. Par le fait même, la Ville profite de l'occasion pour consolider certaines activités récréatives compatibles avec la vocation de conservation du parc.

L'approche d'intervention développée n'empêchera pas la modification profonde des écosystèmes forestiers en place, mais permettra de s'y préparer et ouvre la voie à une redéfinition de l'aménagement de ce parc afin de bonifier l'offre aux visiteurs. Au total, 17 approches d'intervention réparties en six catégories sont proposées : communication, contrôle des espèces envahissantes, aménagements écosystémiques, aménagement faunique, drainage et activités récréatives⁵. Plusieurs d'entre elles seront déployées dès 2016. Des plantations ciblées en fonction de la dynamique de chaque écosystème seront notamment réalisées. Les semis d'arbres et arbustes déjà en place seront protégés et valorisés et les espèces envahissantes seront contrôlées. D'autres aménagements viseront à augmenter l'esthétisme et la fonctionnalité du parc en créant des espaces d'interprétation et de repos de même qu'en bonifiant les accès.

RECHERCHE APPLIQUÉE

Hydro-Québec collabore avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et T² Environnement, dans le cadre d'un projet de recherche, afin de développer des stratégies de foresterie urbaine permettant d'harmoniser ses objectifs de dégagement de réseau avec ceux du verdissement des municipalités. Un des moyens déployés pour s'arrimer avec les municipalités est de

réaliser des bancs d'essai conjoints de remplacement des frênes situés dans les emprises de distribution d'électricité en milieu urbain. Un premier banc d'essai est en cours de montage à Québec et d'autres villes ou arrondissements emboîteront le pas en 2016⁶.

La Ville développe une stratégie de remplacement des frênes en prévision de l'arrivée inévitable de l'agrile. En quelques mots, cette stratégie permettra :

- d'optimiser la sélection et le déploiement des arbres qui seront plantés en remplacement des frênes;
- d'évaluer l'impact des solutions de remplacement des frênes sur les paysages urbains et sur la perception du public;
- d'échelonner les dépenses associées à la gestion de l'infestation de l'agrile du frêne par la coupe préventive des frênes et leur remplacement.

La mise en place de bancs d'essai constitue une occasion d'innover en matière d'intégration harmonieuse des arbres urbains à leur milieu d'accueil. En effet, la collaboration entre Hydro-Québec et l'UQAM vise notamment à optimiser le port des arbres en bas âge. Cette stratégie vise un développement sain de l'arbre, à réduire les coûts d'élagage et à maintenir une qualité de paysage élevée.

Ces quelques exemples invitent les acteurs municipaux concernés à entreprendre des démarches qui permettront de réagir avec efficacité à l'infestation de l'agrile du frêne. Il importe d'adopter une stratégie de maintien de la valeur des biens et services écologiques inhérents aux frênes. Les gouvernements fédéral et provincial déploient des programmes de financement permettant de mieux nous protéger des événements climatiques extrêmes dus aux changements climatiques. Nul doute qu'une partie du financement prévu pourra être valorisée au travers de programmes visant la



gestion et l'augmentation du couvert arborescent de nos municipalités et villes dans le but de protéger la santé des citoyens et de prévenir une dégradation accélérée de nos infrastructures publiques. ■

¹ <http://www.rmcan.gc.ca/forets/feux-insectes-perturbations/principaux-insectes/13378>, consulté le 2016/01/14

² <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/phytoravageurs-especes-envahissantes/insectes/agrile-du-frêne/faq/fra/1337355937903/1337356019017>, consulté le 2016/01/15

³ Marie-Josée Coupal, B.Sc.A., M.Urb., Conseillère en environnement, Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture au Service de l'environnement à la ville de Québec. Communication personnelle, 2015/10/05.

⁴ <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2015/04/22/005-agrile-frêne-perdue.shtml>, consulté le 2016/01/14

⁵ T² Environnement. 2015. Approche d'intervention associée aux ravages de l'agrile du frêne dans le parc de la rivière Saint-Charles, Ville de Varennes. Rapport réalisé pour la Ville de Varennes. 31 p. et annexes.

⁶ Gervais Pellerin, Conseiller recherche scientifique, Ressources Forestières, Hydro-Québec Distribution, communication personnelle, 2016/01/08.

**DES ALLIÉS
PERFORMANTS
AVEC PLUS DE
200 AVOCATS**



Notre équipe
Affaires municipales

Daniel Bouchard

Hélène Gauvin

Valérie Belle-Isle

Chloé Fauchon

Pier-Olivier Fradette

lavery.ca

lavery
Avocats

Au Québec, on **Texel** les projets municipaux.

[OPTIMISEZ LA PERFORMANCE DE VOS INFRASTRUCTURES.]

Texel

■ GÉOSYNTHÉTIQUES

1 800 463-0088

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités au cœur de la mêlée



M^e JEAN-FRANÇOIS GIRARD

Dufresne Hébert Comeau avocats

La Conférence de Paris sur le climat s'est tenue du 20 novembre au 11 décembre 2015 au Bourget en France. C'était la 21^e fois que les parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se rencontraient à ce sujet, d'où l'appellation « COP21 » qui fut usitée dans les médias.

Évidemment, cette rencontre était l'occasion pour les pays signataires de la CCNUCC de faire le point sur l'état de la situation des changements climatiques, mais surtout, beaucoup d'espoir était mis sur cette rencontre afin que les pays concernés trouvent enfin un consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter un réchauffement planétaire de plus de 2 °C d'ici 2100. L'enjeu semble de taille puisque les scientifiques s'entendent pour dire qu'un réchauffement au-delà de cette limite serait susceptible d'entraîner des conséquences écologiques, sociales et économiques d'une ampleur jamais vue.

Non sans un certain soupir de soulagement planétaire, les parties en sont venues à un accord qui devrait entrer en vigueur en janvier 2020.

RÉSUMÉ DE L'ACCORD SIGNÉ PAR LES ÉTATS LE 12 DÉCEMBRE 2015 À L'ISSUE DE LA COP21

Suivant cet accord, les États membres ont accepté de limiter à 1,5 °C le réchauffement maximal entre l'année 1865 (ère préindustrielle) et l'année 2100. Il faut savoir que depuis 1865 le climat s'est déjà réchauffé de 1 °C, ce qui fait en sorte que les États ont seulement 0,5 °C de marge de manœuvre d'ici à 2100. Les États signataires de l'accord sont juridiquement

contraints de respecter leurs engagements, mais ils demeurent libres des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Outre l'objectif de limiter à 1,5 °C le réchauffement maximal de la planète, l'accord vise également les objectifs suivants :

- 1) Atteindre dans le courant de la seconde moitié du siècle un équilibre entre émissions de GES d'origine humaine et les absorptions par des puits de carbone;
- 2) Prévoir un financement climatique post 2020 de 100 milliards \$ des pays développés en faveur des pays en voie de développement;
- 3) Obliger les États signataires à communiquer à chaque 5 ans leurs objectifs nationaux de réduction de GES.

LES MUNICIPALITÉS ET LA COP21

Observateurs très attentifs des échanges et négociations entre les pays membres, les représentants des municipalités (collectivités



UNE APPROCHE HUMAINE POUR DES VILLES DURABLES

Urbanisme responsable • Développement immobilier • Formation

ecogestion.ca



locales et régionales) ont été très présents lors de la COP21, participant même à leur propre rencontre internationale, soit le Sommet des Élus locaux pour le Climat. Ce sommet était présidé par Anne Hidalgo, mairesse de Paris, et Michael Bloomberg, envoyé spécial des Nations Unies pour les villes et le climat et ancien maire de New-York. Il aura réuni plus de 700 maires et mairesses de partout dans le monde; une délégation importante du Québec y était, notamment M^{me} Suzanne Roy, présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie, ainsi que M^{me} Caroline St-Hilaire, mairesse de Longueuil, et M. Denis Coderre, maire de Montréal.

Les participants à ce sommet ont eu l'occasion de le souligner, les changements climatiques constituent un problème mondial dont les solutions passent bien souvent par une application par les collectivités locales que sont les municipalités.

Par conséquent, ne serait-ce qu'en raison de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, celles-ci ont un rôle certain à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et leur seule participation au

sommet est significative de l'engagement que les municipalités entendent poursuivre en ce domaine. Aussi, à l'issue du sommet, les élus ont adopté une déclaration qui fut transmise à la COP21, pour considération par les pays membres.

Par cette déclaration, les élus du sommet se sont engagés à « soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat », comme :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure des pouvoirs des collectivités locales et régionales, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négocié lors la COP21,
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici à 2020,
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 (soit 30 % de la différence prévue entre les engagements nationaux actuels et les niveaux d'émissions recommandés par la communauté scientifique pour limiter le réchauffement à 2 degrés),

- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur les territoires des collectivités locales et régionales ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050,

- S'engager dans des partenariats avec des organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts.

En plus de la déclaration, les élus participant au sommet ont identifié 21 solutions destinées à lutter contre les changements climatiques et à protéger la planète¹.

Ces solutions sont regroupées sous trois thèmes constituant autant de domaines d'intervention où les municipalités sont appelées à agir. Ainsi, les participants au sommet proposent de mettre de l'avant des modèles de bonnes pratiques montrant comment les villes et régions peuvent :

- 1) s'adapter aux changements climatiques;
- 2) mettre en place des solutions locales qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- 3) mobiliser l'administration, la société civile et le secteur privé pour favoriser les solutions innovantes en faveur du climat.

Le programme est ambitieux, mais les élus de retour du sommet et de la COP21 se sont déclarés déterminés à agir concrètement en faveur de la protection de la planète contre les effets les plus néfastes des changements climatiques.

CPA Boisvert & Chartrand, S.E.N.C.R.L.
 COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

☐ 837, rue Notre-Dame, Joliette, Qc J6E 3J7
 Téléphone: 450 756-0534 · Télécopieur: 450 756-0057

☐ 461, chemin Joliette, suite 201, Saint-Félix-de-Valois, Qc J0K 2M0
 Téléphone: 450 889-8191 · Télécopieur: 450 889-2990

www.bcall.ca

NORDIK eau INC.
 EXPERTS TECHNIQUES EN GESTION DE L'EAU

● Gestion et opération	● Installations septiques
● Services techniques spécialisés	● Diagnostic d'infrastructures
● Essais BNQ – Égouts et aqueducs	● Formation et certification
● Gestion des matières résiduelles	● Ingénierie
● Gestion des eaux	● Agroenvironnement
● Évaluations environnementale	

SIÈGE SOCIAL

603, boul. Base-de-Roc Joliette (Québec) J6E 5P3
 Téléphone : 450 756-6227
 Télécopieur : 450 756-8313
www.nordikeau.com

POUR DES MUNICIPALITÉS PLUS VERTES

LE MARCHÉ DU CARBONE AU QUÉBEC²

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Québec et la Californie sont les deux premiers partenaires de la Western Climate Initiative (WCI) à mettre sur pied un marché du carbone basé sur l'imposition de cibles contraignantes aux entreprises ou municipalités identifiées comme étant de « grands émetteurs » de gaz à effet de serre (ci-après GES). L'objectif global du système est d'atteindre une baisse de 20 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de l'année de référence 1990, dès l'année 2020. À la fin de toute période de conformité, tout émetteur au sens de la loi (25 000 tonnes et plus) devra remettre au gouvernement des droits d'émission pour couvrir ces propres émissions excédentaires. L'Ontario vient tout juste d'accepter de se joindre à ce marché.

Les municipalités québécoises sont visées par ce marché. Ainsi, le système de plafonnement et d'échanges de crédits de carbone mis en place constitue essentiellement un incitatif économique pour les personnes morales de droit public ou privé à faire mieux que les normes réglementaires fixées.

Bien qu'une certaine quantité d'unités d'émission est allouée gratuitement aux grands émetteurs de GES, il faut savoir que toutes les entreprises ou municipalités qui ne réussissent pas à abaisser leurs émissions en dessous du seuil réglementaire fixé de 25 000 tonnes de CO₂ équivalent par année, dans les secteurs visés, sont tenues de couvrir leurs émissions excédentaires. L'une des manières pour ces entreprises ou municipalités de couvrir ces émissions excédentaires est l'achat de crédits de carbone sur le marché de carbone aux entreprises ou municipalités qui pourront offrir des projets de crédits compensatoires

qui rencontrent toutes les normes réglementaires requises, ces normes étant notamment fixées dans les différents protocoles du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre (ci-après le RSPEDE).

Les municipalités québécoises ont tout intérêt à s'intéresser à ce marché; elles pourront soit en tirer des revenus, soit se voir contraintes à des déboursés qui pourraient être importants.

Ainsi, dans l'état actuel du droit, seul le protocole II du RSPEDE, soit celui visant les lieux d'enfouissement (destruction du CH₄), pourrait permettre à une municipalité d'obtenir des revenus monétaires issus du marché réglementé du carbone, dans la mesure où elle est capable de démontrer une additionnalité technologique (élément technique novateur allant au-delà du cours normal des affaires), ainsi qu'une additionnalité réglementaire (c'est-à-dire que la municipalité va au-delà de ce qui est exigé par règlement). Par exemple, si un règlement prévoit déjà qu'on doit récupérer 80 % et que la municipalité démontre qu'elle récupère 100 % du CH₄ d'un lieu d'enfouissement, alors il y aura une additionnalité réglementaire de 20 %, le site d'enfouissement procurant alors un crédit compensatoire de 20 % pour la municipalité qui pourra vendre ses crédits compensatoires à un gros émetteur. Présentement, dans l'état actuel du droit, il est donc évident que la porte d'entrée pour une municipalité sur le marché réglementé du carbone est très mince.

Mais l'avenir de ce marché ne peut aller sans que les municipalités y jouent un rôle sans cesse grandissant.

C'est pourquoi, en conformité avec les objectifs et solutions préconisées dans l'accord COP21, nous pensons que des ajouts au marché du carbone seront nécessaires, à plus

ou moins court terme. Parmi ceux-ci, nous identifions notamment :

- a) Ajout d'un protocole prévoyant l'admissibilité des projets d'efficacité énergétique municipaux;
- b) Ajout d'un protocole prévoyant l'admissibilité des flottes de véhicules verts;
- c) Ajout d'un protocole prévoyant l'admissibilité des programmes de constructions vertes ou toitures végétales permettant d'atteindre une efficacité énergétique accrue. Pensons notamment au programme de certification LEED version 4, etc.;
- d) Ajout d'un protocole prévoyant la reforestation urbaine (le taux d'ilots de chaleur, l'aménagement faunique, les corridors écologiques, la renaturalisation des secteurs urbanisés, le zonage environnemental et le plan de conservation des milieux naturels).

Voilà autant de sujets où les municipalités doivent se poser en promotrices des changements législatifs qui nous permettront collectivement d'affronter les changements climatiques, munis d'une véritable volonté de faire autrement, d'une véritable volonté de faire une différence.

Voilà aussi quelques suggestions pour donner une véritable suite à la déclaration des participants au Sommet des Élus locaux pour le Climat. ■

¹ Voir <http://climatesummitlocalleaders.paris/fr/content/uploads/sites/18/2016/01/SUMMIT-21-SOLUTIONS-REPORT-FINAL-VERSION-DEC-3.pdf>.

² À ce sujet, voir, Vincent JACOB, L'avènement du marché du carbone et ses implications pour les municipalités, Marché Municipal, septembre 2014, (www.marchemunicipal.qc.ca/archives/item/687-1%E2%80%99av%C3%A8nement-du-march%C3%A9-du-carbone-et-ses-implications-pour-les-municipalit%C3%A9s.html).

* Avocat spécialisé en droit de l'environnement et droit municipal chez Dufresne Hébert Comeau. Administrateur du Centre québécois du droit de l'environnement. L'auteur tient à remercier M^e Vincent Jacob pour son aimable collaboration à la préparation et à la rédaction de ce texte.

Une approche d'équipe ...
Des expertises à votre service !

...apur
urbanistes conseils

Urbanisme municipal · Aménagement du territoire
Planification · Développement immobilier

www.apur.ca
514.725.2770



NAVIGATION SUR LES PLANS D'EAU

Des actions avant de réglementer

M^{me} MARIE-ÈVE DION

Groupe Hémisphère

**En collaboration avec M. Christian Corbeil*

Dans le numéro Hiver 2016 du *BâtiVert*, M^e Isabelle Landry présentait le cas de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse qui avait encadré la navigation par réglementation en limitant la puissance et le type de moteur des embarcations. Il était prévisible que le jugement favorable en cour municipale soit cassé en appel en raison de la compétence fédérale exclusive; cela fait malheureusement en sorte d'empêcher les municipalités d'agir en matière de navigation sans passer par le lourd processus fédéral. Indirectement, le jugement a comme effet de miner les interventions menées par les municipalités pour protéger les plans d'eau. Il faut donc se tourner vers d'autres avenues d'action.

Groupe Hémisphères
L'heure juste en environnement !

- Aménagement écosystémique et génie environnemental
- Caractérisation et cartographie des écosystèmes
- Conservation des lacs et cours d'eau
- Évaluation environnementale
- Gestion des eaux usées
- Communication et gestion environnementale

QUÉBEC
5731, rue Saint-Louis, bureau 201
Lévis (Qc) G6V 4E2
Téléphone : 418 903-9678
Sans frais : 1 866 574-7032

MONTRÉAL
1453, rue Beaubien Est, bureau 301
Montréal (Qc) H2G 3C6
Téléphone : 514 509-6572
Sans frais : 1 866 569-7140

info@hemis.ca | www.hemis.ca

E|M
Urbaniste-conseil

Parce que l'avenir se construit avec l'expérience.

Éric Massie, Urbaniste
C: 450.566.3530
emassie@emurbanisteconseil.com
www.emurbanisteconseil.com

- Urbanisme
- Conception et planification de site
- Environnement
- Développement durable
- Gestion de projets immobiliers
- Cartographie 2D/3D par drone
- Mise en valeur de site

LAURENTIDES LANAUDIÈRE MONTRÉGIE OUTAOUAIS

LES EFFETS DE LA NAVIGATION SUR UN PLAN D'EAU

Diminution de la qualité de l'eau

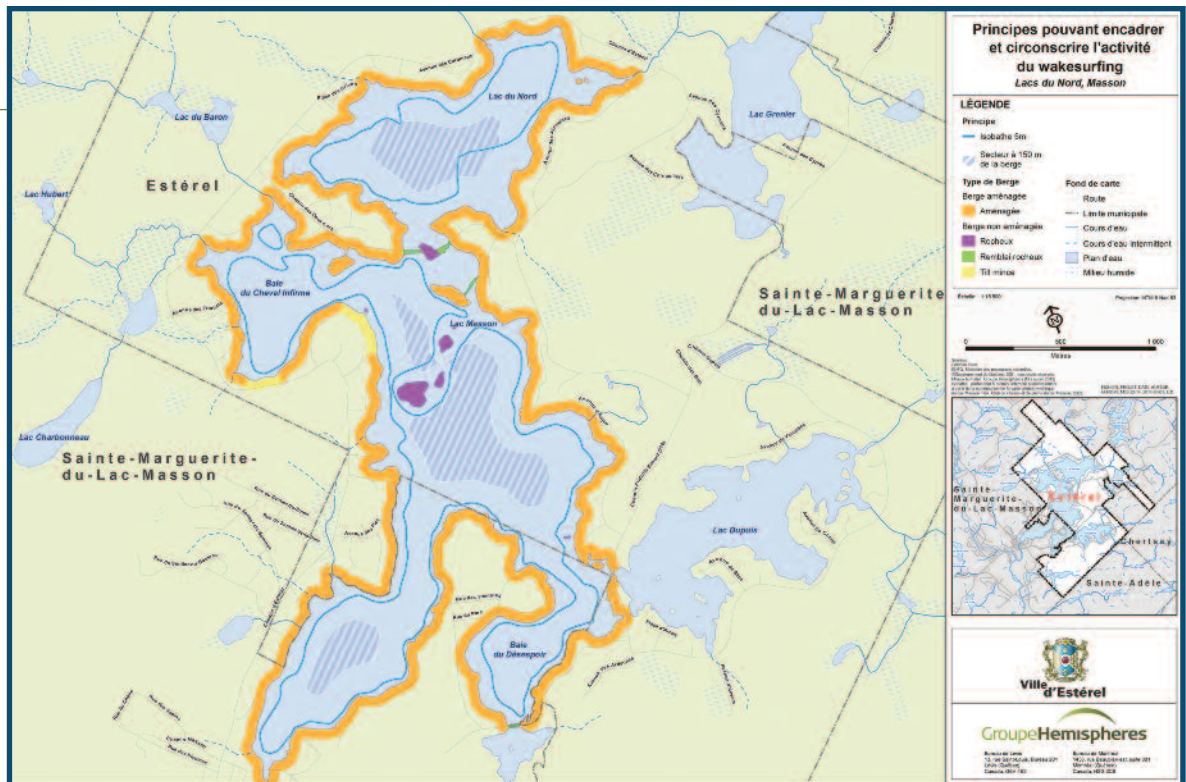
Pour mieux saisir comment les bateaux influencent la qualité de l'eau d'un lac, il faut d'abord comprendre le cheminement du phosphore dans un lac. Le phosphore est un important élément nutritif responsable du vieillissement des plans d'eau. Le phosphore provient de plusieurs sources diffuses (eaux usées, engrais) ou ponctuelles (rejet agricole, érosion). Une partie du phosphore particulaire et du phosphore soluble, qui se fixe aux particules, se précipite au fond de l'eau, le lac agissant comme décanteur. Ce phosphore est normalement emprisonné dans les sédiments et devient non disponible pour les organismes du lac.

Lorsque des bateaux munis de moteurs circulent dans des zones peu profondes, leur passage, même à basse vitesse, remet les sédiments en suspension dans la colonne d'eau. Le phosphore lié aux particules fines des sédiments devient alors disponible pour les organismes du lac. De plus, les particules remises en suspension favorisent l'emménagement de l'énergie solaire, ce qui contribue au réchauffement de l'eau du lac, favorisant d'autant plus la croissance des algues et des plantes aquatiques.

Le suivi journalier de la mesure de la transparence par disque de Secchi a permis de démontrer que la navigation de plaisance a un effet sur

la qualité de l'eau d'un lac. En effet, la simple comparaison entre les lectures de semaine *versus* celles du weekend montre une diminution d'environ 10 % de la transparence de l'eau pour deux lacs américains (Anthony et Downing, 2003; Asplund, 2000). De plus, cette réduction de transparence se traduit par une réduction de la visibilité pour les poissons, ce qui peut avoir un impact sur la performance de prédation pour les espèces utilisant la vue pour chasser, pouvant mener à une diminution de la productivité des populations de poissons.

Plusieurs chercheurs se sont attardés à mesurer cet effet en fonction de la profondeur d'eau. Asplund (2000) note qu'un effet peut se faire ressentir jusqu'à 3 m de profondeur, mais il semble que l'activité a le potentiel de remettre en suspension les particules aussi profondément qu'à 4,6 m selon Beachler et Hill (2003). Le constat le plus intéressant



Conseils techniques

...
Règlements d'urbanisme
Zonage agricole

Conception d'installations septiques



Des solutions adaptées à votre quotidien!

418-730-1969
urbasolutions.com

Votre municipalité veut former sa relève?



La formation en ligne de l'ADMQ, c'est un programme complet, souple et parfaitement adapté à la réalité du monde municipal.

Possibilité de suivre le programme au complet ou seulement quelques cours

100 % en ligne!

Contactez l'ADMQ au 418 647-4518
ou visitez le admq.qc.ca



Association des
directeurs municipaux
du Québec

est que ce sont les vitesses intermédiaires qui engendrent la plus grande augmentation de la turbidité et incidemment le plus grand déplacement d'eau à l'interface des sédiments.

Effet connu des vagues sur l'érosion des berges

La navigation à vitesse intermédiaire est connue pour produire les plus grosses vagues. Celles-ci sont maximales lorsque l'embarcation avance à la vitesse dite de coque et notamment celle atteinte juste avant le planage, dite de transition.

En général, on dénote que la navigation de plaisance engendre des vagues avec un plus grand potentiel d'érosion que celles causées par le vent. Cette affirmation repose en partie sur les calculs de Bhowmik et al. (1991) qui démontre qu'il est nécessaire d'avoir un vent de 72 km/h pour générer des vagues de 0,3 m de hauteur, alors qu'une embarcation motorisée produit communément une hauteur entre 0,3 et 0,4 m. Les vents soutenus de cette force sont plutôt rares dans nos régions continentales.

Le cas particulier des wakeboat

Certaines embarcations peuvent servir pour le *wakeboard* (similaire au ski nautique) ou au *wakesurf*, qui consiste à créer une vague d'ampleur suffisante pour surfer dessus. À la suite d'une étude sur les lacs Memphrémagog et Lovering, Mercier-Blais et Prairie (2014) ont conclu que les vagues engendrées pour le *wakesurf* sont celles causant le plus d'érosion riveraine. Par contre, tous les déplacements de ce type d'embarcation provoquent des vagues susceptibles d'éroder les rives. Leur étude a permis de conclure que pour atténuer complètement l'effet des vagues, le *wakesurf* devrait se pratiquer à plus de 300 m des rives.

APPROCHE DE PROTECTION DES PLANS D'EAU

Sensibilisation et code de conduite

La sensibilisation des usagers et l'adoption d'un code de conduite par la municipalité ou l'association de riverains restent les meilleurs moyens de bien encadrer la navigation sur un lac. L'association, à travers une charte acceptée par ses membres, peut en venir à un consensus sur les types d'embarcations, les types de moteurs et la vitesse maximale. Ce moyen simple est plus facile à mettre en application lorsqu'il n'y a pas d'accès public. Par contre, sans réglementation, il est impossible d'interdire certains usages, même s'ils ne plaisent pas à la majorité des utilisateurs du plan d'eau.

Gestion des usages

La Ville de Mont-Tremblant a adopté une approche mixte quant à la gestion de la navigation sur les nombreux lacs sur son territoire. La Ville s'est dotée d'une Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau. Cette politique a pour objectif d'assurer la pérennité des lacs, mais également le maintien des activités nautiques sans nuisance pour les propriétaires riverains. Elle rassemble la réglementation applicable, que ce soit la réglementation fédérale sur la navigation en vigueur sur certains lacs ou les règlements provinciaux et municipaux qui peuvent encadrer la navigation. De plus, la politique comprend un Code environnemental et de courtoisie nautique. En fonction de la taille des lacs, certains aspects ont été mis de l'avant, que ce soit pour la protection des rives (limitation de la vitesse à 60 m des rives) ou la protection du plan d'eau (limitation du type de moteur pour les petites embarcations).

POUR DES MUNICIPALITÉS PLUS VERTES

Réglementation des usages

La Ville d'Estérel a, quant à elle, entrepris de réglementer certains usages, se basant sur la Loi sur les compétences municipales. Le règlement, adopté en 2014, vise « [...] la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement ». Ce règlement comprend, entre autres, une limitation des secteurs où le *wakesurfing* peut être pratiqué. Avant l'élaboration du règlement, la Ville d'Estérel a voulu évaluer l'effet du *wakesurfing* sur les lacs où l'activité prédomine. Après avoir mesuré la hauteur d'érosion de 69 sites bordant les lacs Masson, du Nord et Dupuis, Groupe Hémisphères (2013) conclut que les berges à moins de 150 m du passage de ces embarcations sont significativement plus érodées que celles en étant plus éloignées. Ainsi, des zones pour la pratique du *wakesurfing* ont été tracées afin de respecter une distance de 150 m des berges et une profondeur minimale dans le littoral de 5 m, le brassage des sédiments ayant été documenté jusqu'à plus de 4 m. Un règlement similaire a été adopté à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson qui partage des lacs avec Estérel. Pour encourager le respect du règlement, des balises ont été mises en place pour délimiter les zones sur les lacs où les effets du *wakesurfing* sont présents. À ce jour, les zones de pratique de *wakesurfing* et le code de conduite adopté pour la protection des rives sont respectés, mais également renforcés par une patrouille nautique.

CONCLUSION

Outre qu'il est essentiel d'établir un plan de protection des lacs à l'échelle du bassin versant, il est nécessaire de bien comprendre la

vulnérabilité d'un lac (profondeur du littoral, forme du lac, etc.) puis de documenter les effets de la navigation afin de démontrer que le lac n'est pas propice à la pratique de certaines activités nautiques (voir figure p. 13).

La demande de restriction auprès de Transport Canada demeure une option à considérer, mais des solutions de rechange doivent avoir été étudiées auparavant. Les solutions existent pour les municipalités, même par règlements, tant que ceux-ci sont élaborés en concordance avec leurs pouvoirs, comme la protection de l'environnement. On doit avoir déjà mis en place les mesures essentielles de protection et de sensibilisation du public. ■

Références

Anthony, J. L. et J. A. Downing (2003) *Physical impact of wind and boat traffic on Clear Lake, Iowa, USA*. *Lake and Reservoir Management* 19: 1-14

Asplund, T. R. (2000) *The effects of motorized watercraft on aquatic ecosystems*. PUBL-SS-948-00, Wisconsin Department of Natural Resources, Madison, Wisconsin, USA, 21 p.

Beachler, M. M. et D.F. Hill (2003) *Stirring up trouble? Resuspension of bottom sediments by recreational watercraft*. *Lake and Reservoir Management*, 19: 15-25

Bhowmik, N. G., T. W. Soong, W. F. Reichelt et N. M. L. Seddick (1991) *Waves generated by recreational traffic on the Upper Mississippi River System*. Illinois State Water Survey Research Report 117

Groupe Hémisphères (2013) *Relevé de l'érosion des berges des lacs Masson, du Nord et Dupuis dans le but d'en discriminer l'origine*. Expertise technique M08-20-13 préparée pour Ville d'Estérel, 6 p. et 2 annexes

Mercier-Blais, S. et Y. Prairie (2014) *Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering*. Préparé pour Société de Conservation du Lac Lovering et Memphrémagog Conservation Inc. par le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal, 41 p.

ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE 35 %



Seul produit fabriqué au Canada 

- Chlorure de calcium/magnésium 35 %;
- Offre le meilleur rapport qualité/prix;
- Réduction systématique de la poussière;
- Produit le plus écologique sur le marché.

www.lesentreprisesbourget.com

Des produits d'ici...
pour des routes d'ici...

Pour une estimation gratuite : 1-800-861-6646
informa@bourget.qc.ca



LES ENTREPRISES
BOURGET
1-800-861-6646
LES BRUC ABAT-POUSSIÈRE
100% D'EAU



Certifié ISO 9001:2008
CERTEC

Certifié BNQ 2410-300/2009

OMBE



Partenaire
*de la réussite
municipale*



CONGRÈS 2016

MOT des coprésidents DU CONGRÈS



Chers collègues,

Des paysages en paliers, un patrimoine bâti exceptionnel et un musée d'art à ciel ouvert, voilà Rivière-du-Loup qui nous accueillera tout prochainement pour nos 21^{es} assises annuelles du 28 au 30 avril.

L'aspect visuel de notre thématique « *OMBE: Partenaire de la réussite municipale* » décoche un beau clin d'œil à la région du Bas-Saint-Laurent avec ses cordages, son hublot, sa boussole pointant sur OMBE et, sur le pivot de l'aiguille, la COMBEQ qui joue un rôle de guide.

L'énergie que dégage cette région s'est emparée des membres du comité organisateur du congrès et de ses coprésidents. Le travail exécuté ces derniers mois nous permet de vous présenter un programme séduisant.

En cérémonie d'ouverture, un communicateur chaleureux, reconnu pour son intégrité, qui utilise son expérience de vie pour interpeller son auditoire : M. Jean-Pierre Charbonneau. Le Salon des exposants, les neuf ateliers, les rendez-vous juridiques et les rencontres font partie du menu attractif.

L'assemblée générale revêt aussi une grande importance puisque vous venez non seulement vous informer du déroulement de l'année, mais vous décidez des grandes orientations de la Corporation. C'est une responsabilité à ne pas minimiser. Côté festif, rien n'a été laissé au hasard. Le cocktail de bienvenue, qui nous permet de faire de nouvelles connaissances ou de renouer des liens, sera suivi du spectacle de l'humoriste qui n'a plus besoin de présentation, Peter MacLeod. Pensez à vous procurer votre billet d'admission au coût de 25 \$.

Si votre conjointe ou conjoint vous accompagne et a procédé à son inscription, une journée envoûtante l'attend. Une conférence de Christine Michaud sur la science du bonheur et la pleine conscience, puis la détente procurée par un spa nordique sont au menu. En plus de son savoureux repas, le banquet du président vous divertira avec un groupe de sept musiciens et chanteurs de haut calibre. SMASH vous fera retrouver vos icônes préférées de la pop, du disco et du rock. Puis, avant le départ, le brunch du samedi vous réserve une part de chance.

La hâte de vous serrer la pince nous gagne et nous le ferons très bientôt à l'Hôtel Universel – Centre des congrès de Rivière-du-Loup. 🍷

Au plaisir!

Les coprésidents,

**Gabriel Dumont
Bastien Lefebvre**



M. BASTIEN LEFEBVRE

Officier municipal
Municipalités de Stukely-Sud
et Ayer's Cliff



M. GABRIEL DUMONT

Inspecteur régional
MRC de La Mitis

Toujours là pour vous appuyer



Banque Nationale
est fière de contribuer
à votre réussite
municipale

Fière partenaire de la COMBEQ
depuis de nombreuses années,
la Banque Nationale est reconnue
pour son expertise et son
accompagnement dans la
réussite de tous vos projets.



Réalisons vos idées



OUVERTURE

Jean-Pierre Charbonneau : un communicateur chaleureux et perspicace

Jeudi 28 avril à 9 h 45

Salles Congrès A et partie de B

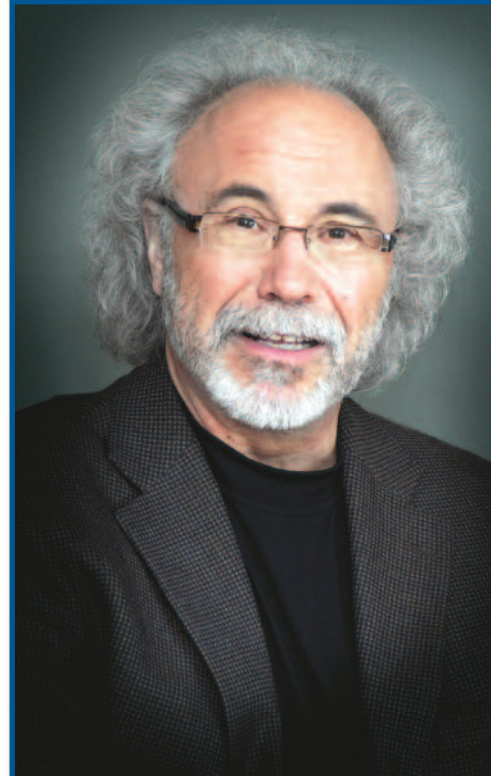
Dès l'âge de 21 ans, après des études en criminologie, Jean-Pierre Charbonneau devient journaliste d'enquête sur les affaires de crime organisé et de corruption au journal *Le Devoir* puis à *La Presse*. En mai 1973, alors qu'il n'a que 23 ans, il est la victime d'une tentative de meurtre perpétrée en pleine salle de rédaction par un homme de main à la solde des dirigeants de la mafia de Montréal. Cet événement traumatique et deux autres vécus dans son enfance et à l'âge adulte lors du début de la guerre au Rwanda à l'automne 1990 lui permettent de faire une réflexion profonde sur le sens de la vie, la peur, le courage et la gestion du stress.

Élu député du Parti québécois à 6 reprises entre 1976 et 2003, il a été, à titre d'adjoint parlementaire du premier ministre René Lévesque en 1982, le créateur du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec. Il a été président de l'Assemblée nationale pendant 6 ans et ministre de la Réforme des institutions démocratiques. Entre ses deux vies politiques, après 2 ans passés en Afrique centrale à titre de directeur d'un programme de coopération, il accepte en 1992 la responsabilité du sauvetage et de la relance d'OXFAM-Québec.

Le 15 novembre 2006, il prend sa retraite politique définitive, soit 30 ans jour pour jour après son entrée à l'Assemblée nationale du Québec. Depuis, on peut le voir et l'entendre régulièrement à la télévision et à la radio commenter l'actualité politique et les enjeux de société comme, par exemple, l'éthique et le leadership.

Par ses conférences, Jean-Pierre Charbonneau amène une réflexion élargie et non partisane des enjeux de la société. Leader influent, inspirant et efficace, il utilise son expérience de vie pour interpeller son auditoire. M. Charbonneau est connu pour son intégrité; il va donc droit au but afin de faire réfléchir le public à qui il s'adresse. Auteur de très nombreux textes sur l'humain et l'avenir du Québec, il est connu comme un communicateur chaleureux et perspicace.

Voilà un avant-goût de ce qui vous attend lors de notre conférence d'ouverture, incontestablement un moment fort de notre congrès année après année. ■



JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

LA COMBEQ REMERCIE LA

qui rend possible la tenue de cette activité



**BANQUE
NATIONALE**



POUR UNE
IMAGE CORPORATIVE
À LA HAUTEUR
DE VOS AMBITIONS

GRAPHISME

IMPRIMERIE

KIOSQUE

Vous avez besoin de faire connaître vos produits et services?

CGB communication vous offre une multitude de services pour vous aider à vous démarquer pour vos projets publicitaires.

- Conception infographique et imprimerie
- Kiosque et bannière - Brochure et dépliant - Objet promotionnel

450.492.1616

www.cgbcommunication.com





M. MARTIN BOUCHARD

Directeur de section
Ville de Québec,
arrondissement Charlesbourg



M. ÉTIENNE PINEL

Conseiller - Transfert de connaissances
et activités de liaison
Société canadienne d'hypothèques
et de logement

Abordabilité et adaptabilité du logement dans un contexte de vieillissement de la population

Concevoir des logements abordables et adaptables est au cœur de la mission de la SCHL.

L'adaptabilité a toujours été considérée comme une préoccupation ne concernant qu'une minorité de fournisseurs de logements. En conséquence, un nombre grandissant de bâtiments, de quartiers et de villes nécessitent maintenant des modifications ou des ajouts coûteux afin de les rendre accessibles aux personnes ayant une incapacité ou à celles qui souhaitent vieillir chez elles, dans leur milieu.

Cet atelier nous donnera des exemples de conception universelle à l'échelle du logement afin de mieux répondre aux besoins grandissants de notre société, dont le vieillissement chez soi et l'abordabilité du logement. ■

GRAND FORUM
SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

QUEL RÔLE
POUR LES
MUNICIPALITÉS ?

INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !

VENDREDI 13 MAI 2016
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
UMQ.QC.CA





ANIMATEUR

M. JEAN GINGRAS

Vice-président
COMBEQ



M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS

Conseiller, environnement,
service de la Gestion des risques
La Mutuelle des municipalités du Québec

Développez de bons réflexes dans l'étude des permis et des demandes d'autorisation en zone agricole

En plus de devoir connaître plusieurs lois et règlements en matière d'urbanisme, l'inspecteur en bâtiment et en environnement se doit d'être très vigilant lorsqu'il est question de la zone verte. La conférence vise à permettre à l'inspecteur d'être mieux outillé pour intervenir lorsqu'un projet prenant place en zone agricole lui est soumis pour approbation. Lors de cet atelier, les participants apprendront à connaître la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que le processus de demande d'exclusion, ils se familiariseront avec le processus de demande d'autorisation et ils démystifieront la démarche de reconnaissance de droits acquis. ■

Notre carte d'affaires en droit municipal et environnemental.



Avec 17 bureaux répartis dans 9 régions du Québec et plus de 185 professionnels du droit, dont une équipe de 20 avocats experts en affaires municipales sous la coordination de Me François Bouchard, notre cabinet est l'un des plus importants et le mieux outillé pour servir des villes et municipalités à la grandeur de la province.



**CAIN
LAMARRE**
S.E.N.C.R.L./AVOCATS
LÀ OÙ VOUS ÊTES.™

SAGUENAY 418 545-4580 QUÉBEC 418 522-4580 MONTRÉAL 514 393-4580 SHERBROOKE 819 780-1515 RIMOUSKI 418 723-3302 DRUMMONDVILLE 819 477-2544 SEPT-ÎLES 418 962-6572 VAL-D'OR 819 825-4153 ROUYN-NORANDA 819 797-5222 ALMA 418 669-4580 SAINT-GEORGES 418 228-2074 RIVIÈRE-DU-LOUP 418 860-4580 AMOS 819 727-4153 ROBERVAL 418 275-2472 SAINT-FÉLICIEN 418 679-1331 PLESSISVILLE 819 362-6699 AMQUI 418 629-3302

CLCW.CA



M. SYLVAIN DEMERS

Directeur de l'urbanisme et de l'inspection
Municipalités du Canton de Valcourt,
Maricourt et Kingsbury



M^{me} NATHALIE LAFONTAINE

Direction générale des politiques de l'eau
MDDELCC

Cadre légal et notions de base concernant les milieux humides au Québec

Un bref survol du cadre légal québécois applicable aux milieux humides sera réalisé. Par la suite, les notions fondamentales nécessaires à l'identification et la délimitation des milieux humides seront abordées. ■



M. DANIEL LACHANCE

Direction de l'expertise en biodiversité
MDDELCC

Terrapex
Environnement

1-888-448-3899
WWW.TERRAPEX.CA

DES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES POUR UN MEILLEUR AVENIR

**TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE EST UNE FIRME D'ENTREPRENEURS EN DÉCONTAMINATION,
DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT ET EN GÉOTECHNIQUE.**

ENTREPRENEURS :

- ✓ Décontamination clé en main
- ✓ Traitement in situ
- ✓ Amiante

CONSULTATIONS ENVIRONNEMENTALES :

- ✓ Évaluation environnementale de site (Phases I et II)
- ✓ Certificat d'autorisation
- ✓ Inventaire des matières dangereuses
- ✓ Vérification de conformité environnementale
- ✓ Experts accrédités par le MDDELCC

GÉOTECHNIQUE :

- ✓ Études
- ✓ Laboratoire
- ✓ Contrôle de matériaux

Terrapex
Environnement

MONTRÉAL - QUÉBEC - ESTRIE / CENTRE DU QUÉBEC - BEAUCE

1-888-448-3899

WWW.TERRAPEX.CA



M^{me} JANIE RONDEAU

Inspectrice en bâtiment
Municipalité de Saint-Liboire

Le droit au développement et la discrétion du conseil municipal

Au fil des dernières années, le législateur a doté les municipalités québécoises d'outils et de techniques de plus en plus sophistiqués en matière d'urbanisme de façon à ce que les municipalités puissent bien contrôler le développement sur leur territoire.

Ainsi, les exigences réglementaires des municipalités semblent parfois de plus en plus lourdes et difficiles à rencontrer pour les promoteurs.

Dans ce contexte, il n'est pas rare que les tribunaux soient saisis de différends entre promoteurs et municipalités où ils devront trouver le juste équilibre entre le droit au développement du promoteur et l'expression de la discrétion du conseil dans ses orientations de développement et ses choix réglementaires.

Dans le présent atelier, nous verrons de façon sommaire et à l'aide d'exemples pratiques tirés de la jurisprudence les droits et obligations mutuels du promoteur et du conseil municipal en matière de développement. Que ce soit pour quelques terrains résidentiels, un projet commercial ou un développement d'envergure, l'officier municipal pourra identifier, au terme de l'atelier, les différents outils urbanistiques et juridiques mis à la disponibilité de la municipalité pour bien gérer son territoire. ■



M^e LOUIS BÉLAND

Dufresne Hébert Comeau avocats



M^{me} HÉLÈNE DOYON

Hélène Doyon, urbaniste-conseil

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

Dufresne Hébert Comeau
A v o c a t s

PROGRAMMATION OFFICIELLE

Hôtel Universel - Centre des congrès – Rivière-du-Loup

MERCREDI 27 AVRIL

14 h 30 à 17 h **RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Salle Les Basques

18 h à 20 h **ACCUEIL ET ENREGISTREMENT
DES CONGRESSISTES**
Hall d'entrée

JEUDI 28 AVRIL

7 h 30 à 9 h **PETIT-DÉJEUNER LIBRE**
Restaurant La Verrière et Bistro Rialto

8 h à 18 h **ACCUEIL ET ENREGISTREMENT
DES CONGRESSISTES**
Hall d'entrée

9 h 15 à 9 h 30 **ÉLECTION**
Salles Congrès A et partie de B
Allocutions des candidats

9 h 30 **MOT DE BIENVENUE**
Salles Congrès A et partie de B
Par : MM. Bastien Lefebvre et Gabriel Dumont,
coprésidents du congrès
M. Daniel Barbeau, président de la COMBEQ

9 h 45 à 11 h 15 **OUVERTURE**
Salles Congrès A et partie de B
Conférencier invité : Jean-Pierre Charbonneau
En collaboration avec la Banque Nationale

11 h à 17 h 30 **SALON DES EXPOSANTS**
Salle Congrès B et Hall d'entrée

11 h 15 **PAUSE-SANTÉ**
(sur le site des exposants)
En collaboration avec Hélène Doyon,
urbaniste-conseil

12 h à 14 h **DÉJEUNER**
Salles Congrès A et partie de B
Conférencier invité : M^e Stéphane Labrie,
pdg de la RBQ
En collaboration avec la Régie du bâtiment
du Québec

14 h à 15 h 15 **ATELIER 1**
**« Abordabilité et adaptabilité du logement dans
un contexte de vieillissement de la population »**
Salle Rivière-du-Loup B
Animateur : M. Martin Bouchard
Personne-ressource :
M. Étienne Pinel, conseiller SCHL
En collaboration avec la Société canadienne
d'hypothèques et de logement

14 h à 15 h 15 **ATELIER 2**
**« Développez de bons réflexes dans l'étude
des permis et des demandes d'autorisation
en zone agricole »**
Salles Rivière-du-Loup A, Jean-Chapais et Malécites
Animateur : M. Jean Gingras
Personne-ressource :
M. Jean-Philippe Langlois, MMQ
En collaboration avec La Mutuelle
des municipalités du Québec

14 h à 15 h 15 **LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES**
Salles Bas-Saint-Laurent A et B
En collaboration avec Municonseil avocats

14 h à 17 h 30 **VOTATION**
(Bulletins à remettre à la table d'accueil)

15 h 15 à 15 h 30 **PAUSE-SANTÉ**
(sur le site des exposants)
En collaboration avec Hélène Doyon,
urbaniste-conseil

15 h 30 à 17 h 15 **ATELIER 3**
**« Le cadre légal et les notions de base concernant
les milieux humides du Québec »**
Salle Rivière-du-Loup B
Animateur : M. Sylvain Demers
Personnes-ressources :
M^{me} Nathalie Lafontaine, MDDELCC
M. Daniel Lachance, MDDELCC
En collaboration avec l'Association des entreprises
spécialisées en eau du Québec (AESEQ)

15 h 30 à 17 h 15 **ATELIER 4**
**« Le droit au développement et la discrétion
du conseil municipal »**
Salles Rivière-du-Loup A, Jean-Chapais et Malécites
Animatrice : M^{me} Janie Rondeau
Personnes-ressources : M^{me} Hélène Doyon,
Hélène Doyon urbaniste-conseil
M^e Louis Béland, Dufresne Hébert Comeau avocats
En collaboration avec Dufresne Hébert Comeau
avocats

15 h 30 à 17 h 15 **LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES**
Salles Bas-Saint-Laurent A et B
En collaboration avec Municonseil avocats

17 h 30 à 18 h 45 **COCKTAIL DE BIENVENUE**
Salle Congrès A
En collaboration avec Municonseil avocats
Musique : Emie R Roussel Trio

19 h à 21 h **DÎNER LIBRE**

21 h 30 à 22 h 30 **SPECTACLE PETER MACLEOD, HUMORISTE**
Salles Congrès A et partie de B
Billet d'admission requis - 25\$



VENDREDI 29 AVRIL

- 7 h 30 à 9 h** **PETIT DÉJEUNER LIBRE**
Restaurant La Verrière et Bistro Rialto
- 8 h 30 à 16 h 30** **ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES CONGRESSISTES**
Hall d'entrée
- 9 h à 12 h** **VOTATION**
(Bulletins à remettre à la table d'accueil)
- 9 h à 14 h 15** **SALON DES EXPOSANTS**
Salle Congrès B et Hall d'entrée
- 9 h à 10 h 15** **ATELIER 5**
« Le Code civil du Québec et son application dans les dossiers de l'OMBE »
Salle Rivière-du-Loup B
Animateur : M. Christian Pilon
Personnes-ressources :
M^e Mario Paul-Hus, Municonseil avocats
M^e Jonathan Bachir-Legault, Municonseil avocats
En collaboration avec Municonseil avocats
- 9 h à 10 h 15** **ATELIER 6**
« Le Code de construction vous donne des maux de tête : venez chercher les solutions »
Salles Rivière-du-Loup A, Jean-Chapais et Malécites
Animatrice : M^{me} Sandra Vachon
Personne-ressource : M. Patrice Gingras, Legault-Dubois
En collaboration avec Legault-Dubois, experts-conseils en bâtiment
- 9 h à 10 h 15** **RENCONTRE SOLENO**
« Les nouveautés en gestion des eaux pluviales »
Salle Témiscouata
Conférencier : M. Martin Paquet
- 9 h à 10 h 15** **RENCONTRE MDDELCC**
« Questions et réponses sur le RPEP et le Q-2, r. 22... la suite »
Salles Kamouraska et Grand Portage
Conférencières :
M^{me} Diane Myrand, ing. au MDDELCC
M^{me} Linda Picard, ing. au MDDELCC
- 10 h 30 à 11 h 45** **LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES**
Salles Bas-Saint-Laurent A et B
En collaboration avec Municonseil avocats
- 10 h 15 à 10 h 30** **PAUSE-SANTÉ**
(sur le site des exposants)
En collaboration avec Hélène Doyon, urbaniste-conseil
- 10 h 30 à 11 h 45** **ATELIER 7**
« La destitution d'un OMBE »
Salles Rivière-du-Loup A, Jean-Chapais et Malécites
Animatrice : M^{me} Marie-Claude Lamy
Personne-ressource : M^e Philippe Asselin, Morency avocats
En collaboration avec Morency avocats

- 10 h 30 à 11 h 45** **RENCONTRE BIONEST**
« L'avenir de l'assainissement des eaux usées »
Salle Témiscouata
Conférenciers : M. Serge Baillargeon, v.-p. Technologies
M. Pierre-Richard Lavallée, v.-p. Ventes
- 10 h 30 à 11 h 45** **ATELIER 8**
« L'OMBE au sein de l'administration municipale »
Salle Rivière-du-Loup B
Animateur : M. Tommy Larouche
Personnes-ressources :
M^e Mireille Lemay, TBML avocats
M. Daniel Barbeau, président de la COMBEQ
M. Jacques Poulin, directeur général, Ville de Rivière-du-Loup
En collaboration avec Tremblay Bois Mignault Lemay avocats
- 12 h à 14 h** **DÉJEUNER**
Salles Congrès A et partie de B
Conférencier invité : M. David Heurtel, ministre du MDDELCC (à confirmer)
En collaboration avec Bionest
- 14 h à 15 h 15** **ATELIER 9**
« La jurisprudence : toujours et encore! »
Salles Rivière-du-Loup A, Jean-Chapais et Malécites
Animateur : M. Denis Tétreault
Personne-ressource : M^e Daniel Bouchard, Lavery avocats
En collaboration avec Lavery avocats
- 15 h 15 à 15 h 30** **PAUSE-SANTÉ**
(endroit à préciser)
En collaboration avec Hélène Doyon, urbaniste-conseil
- 15 h 30 à 17 h** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Salle Rivière-du-Loup B
Président : M. Jean Charest, inspecteur chef, Ville de Rimouski
Résultat des élections
Tirage de prix de présence
- 18 h 30 à 19 h** **COCKTAIL (PAYANT)**
Hall d'entrée
- 18 h 30 à 19 h** **COCKTAIL VIP**
Salle Kamouraska
- 19 h à 1 h** **BANQUET DU PRÉSIDENT**
Salles Congrès A et B
Hommage à l'excellence
Merci M. Barbeau!
SOIRÉE : En vedette le groupe SMASH

SAMEDI 30 AVRIL

- 9 h à 11 h 30** **BRUNCH SURPRISE**
Salles Congrès A et B
En collaboration avec PG Solutions
- 11 h 30 à 12 h** **AU REVOIR ET DÉPART**



M. CHRISTIAN PILON

Inspecteur en bâtiment
et en environnement
Municipalité de L'Ascension



M^e MARIO PAUL-HUS

Municonseil avocats

Le Code civil du Québec et son application

dans les dossiers de l'officier municipal en bâtiment et en environnement

Le Code civil du Québec regroupe la plupart des règles de droit constituant le droit commun du Québec. Plusieurs chapitres de ce code peuvent trouver application lors de l'examen des dossiers de l'officier municipal en bâtiment et en environnement. La servitude, le découvert, la mitoyenneté, la responsabilité civile délictuelle, les règles relatives aux propriétaires de biens immobiliers, la prescription et une foule d'autres sujets. Connaissez-vous ces règles juridiques? La réglementation municipale a-t-elle préséance sur ces règles? Si vous souhaitez clarifier ces notions pour les appliquer au besoin à vos dossiers, il s'agit d'un rendez-vous que vous ne pouvez pas vous permettre de manquer. ■



**M^e JONATHAN
BACHIR-LÉGAULT**

Municonseil avocats

avizo

EXPERTS-CONSEILS

- Études de percolation
- Infrastructures
- Assainissement des eaux usées
- Alimentation en eau potable
- Caractérisation des eaux
- Mesures des débits
- Environnement
- Sols contaminés Phase I, II & III
- Urbanisme & aménagement
- Hygiène industrielle

WWW.AVIZO.CA

Sherbrooke, Drummondville,
Granby, Laval et Longueuil

1-800-563-2005

Services juridiques en droit municipal, litige et droit du travail et santé et sécurité du travail.

Une équipe de professionnels en droit municipal, litige et droit du travail pouvant vous aider dans tous vos dossiers, peu importe le type de mandats que vous avez à traiter.

Venez nous visiter au www.municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com

Municonseil
avocats





Le Code de construction vous donne des maux de tête : venez chercher les solutions

Le Code soulève la passion pour certains mais donne des maux de tête à bien d'autres. Comment être sûr de bien comprendre les objectifs, la portée d'un article ou ses limites? Qu'est-ce que l'auteur voulait dire? Ai-je bien lu? Ai-je bien compris? Est-ce que je fais la bonne interprétation de cet article ou suis-je sur le point de commettre une erreur? À titre d'officier municipal, vous êtes parfois seul pour prendre des décisions ou, au contraire, vos collègues et vous n'arrivez pas à la même interprétation. Quelles sont vos ressources? En quelques exemples, cet atelier vous permettra de connaître les solutions qui s'offrent à vous pour prendre les bonnes décisions. ■



ANIMATRICE

M^{me} SANDRA VACHON

Inspectrice en bâtiment et environnement
Ville de Val-d'Or



M. PATRICE GINGRAS, T.P.

Conseiller technique senior et formateur
Legaut-Dubois, experts-conseils
en bâtiment

UNE PASSION PARTAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT!

Innovation, solutions, conseils d'experts, formation et soutien depuis 1985



Ecoflo[®] Installation septique



CONTACTEZ NOS EXPERTS!
1 800 632-6356 | PREMIERTECHAQUA.COM

VENEZ NOUS VISITER
AU KIOSQUE 32!



• M^{me} MARIE-CLAUDE LAMY

Inspectrice municipale
Canton de Potton



• M^e PHILIPPE ASSELIN

Morency Avocats

La destitution d'un OMBE

Personne ne souhaite recevoir une résolution par huissier dans laquelle on apprend sa destitution. Façon drastique d'annoncer une destitution? Peut-être! Néanmoins, il s'agit d'une des étapes prévues par le législateur dans le cadre de la destitution d'un OMBE. Que s'est-il passé avant d'en arriver là?

Au cours de cet atelier, nous en apprendrons davantage sur les motifs de destitution d'un OMBE. Nous verrons par la suite la procédure à suivre par une municipalité et les recours possibles pour l'OMBE qui se considère injustement destitué. ■



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUÉBEC
MONTREAL
LÉVIS
LONGUEUIL
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
LAVAL

POUR UN PARTENARIAT DURABLE.

Des services juridiques spécialisés
et une approche distinctive à la mesure
des besoins du monde municipal.



MORENCYAVOCATS.COM

418.651.9900 • 514.845.3533



MARTIN BOUFFARD



CARL-ÉRIC THERRIEN



PHILIPPE ASSELIN



BERTRAND GOBEIL



DENNIS PAKENHAM



CHRISTOPHER DUFOUR



ANDRÉANNE LAVOIE



STÉPHANIE LABELLE



M.-C. BLAIS-L'ÉCUYER



ANIMATEUR

M. TOMMY LAROUCHE

Inspecteur municipal
Municipalité de Labrecque



M^e MIREILLE LEMAY

Tremblay Bois Mignault Lemay avocats

L'OMBE au sein de l'administration municipale

Dans l'exercice de ses fonctions, l'OMBE bénéficie d'une indépendance de décision en ce qui concerne la délivrance de permis ou de constats d'infraction.

Le travail de l'OMBE s'inscrit néanmoins dans le cadre plus global des actions que sont appelées à prendre les municipalités et des services qu'elles rendent à leurs citoyens.

Dans cette perspective, il importe de bien connaître le rôle des différents acteurs de l'administration municipale (élu, directeur général, OMBE) ainsi que leurs attentes.

L'OMBE pourra alors envisager son travail comme une partie d'un tout et ainsi se donner accès à tout un éventail de connaissances et de possibilités qui lui permettront de mieux se faire valoir et d'offrir ultimement un meilleur service aux citoyens.

M^e Mireille Lemay et messieurs Jacques Poulin et Daniel Barbeau vous entretiendront sur cette approche de l'OMBE au sein de l'administration municipale en vous informant des rôles et attentes de chacun et en vous présentant, à l'aide d'exemples pratiques, les avantages de ce savoir-faire.



M. DANIEL BARBEAU

Président de la COMBEQ



M. JACQUES POULIN

Directeur général
Ville de Rivière-du-Loup



André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Patrick Beauchemin, Gabriel Chassé, Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin et Isabelle Cardinal.

Une équipe expérimentée.
Des solutions adaptées à vos besoins!

Groupe MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT
EXPROPRIATION



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
AVOCATS S.E.N.C.R.L.

1195, av. Lavigerie, bureau 200
Québec (Québec) G1V 4N3

Téléphone : 418 658-9966
www.tremblaybois.qc.ca



M. DENIS TÉTREULT

Directeur du Service de l'urbanisme
Ville de Sept-Îles



M. DANIEL BOUCHARD

Lavery



La jurisprudence toujours et encore!

Pourquoi se présenter à cet atelier? Parce que la mère donnant naissance à des citoyens revendicateurs n'est pas morte! Parce que l'imagination furibonde des plaideurs est loin d'être tarie. Parce que les tribunaux répondent toujours présents pour trancher les litiges et décider des questions qui leur sont soumises. Parce que tout cela ajoute aux nuances déjà multiples des règles et de leur exception. ■



**« VOS ROUTES ONT
BESOIN D'UN PRODUIT
PERFORMANT POUR
ABATTRE LA POUSS-
SIÈRE? VENEZ NOUS
RENCONTRER AU
KIOSQUE N° 27! »**

Philippe Daviault,
Représentant des ventes



Sebci





Pour des événements réussis

17 salles pouvant contenir jusqu'à 1200 personnes

220 chambres

2 restaurants

Centre de santé et spa nordique

Piscine intérieure avec glissade d'eau

Stationnement gratuit

HD partout dans l'hôtel



hoteluniverselrdl.com

311, Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup
418 862-9520 • 800 265-0072



LAURÉAT OR NATIONAL
150 CHAMBRES ET PLUS



LE CONGRÈS DE LA COMBEQ

Un événement rassembleur

La détente et les échanges entre collègues sont de mise après une journée bien remplie d'ateliers, de conférences et de rencontres d'information! La COMBEQ vous propose quelques activités pour vous permettre d'élargir votre réseau professionnel et retrouver d'anciens amis.



Cocktail de bienvenue

Une ambiance décontractée pour réseauter

Jeudi 28 avril de 17 h 30 à 18 h 45

Salle Congrès A

Le cocktail de bienvenue est sans contredit un des moments forts de la première journée de notre grand rassemblement annuel. Profitez de l'occasion pour échanger avec les autres congressistes, exposants, partenaires et invités ainsi que pour retrouver amis et anciens collègues dans une atmosphère décontractée. Fines bouchées et rafraichissements vous seront servis.

De plus, le Emie R Roussel Trio assurera une ambiance des plus jazzées. Formé de Emie Rioux-Roussel au piano, Nicolas Bédard à la basse et Dominic Cloutier à la batterie, le groupe s'impose comme un incontournable de la scène jazz actuelle canadienne. Les compositions de la pianiste Emie Rioux-Roussel, nommée Révélation Radio-Canada Jazz 2014-2015 et récipiendaire du Félix de l'Album Jazz de l'année 2015 à l'ADISQ, sont livrées avec fougue et sensibilité. Nul doute que vous serez charmés.

C'est un rendez-vous!



EMIE R ROUSSEL TRIO

LA COMBEQ REMERCIE



qui rend possible la tenue de cette activité

Soirée d'humour avec Peter MacLeod

Attention : humour grinçant!

Jeudi 28 avril de 21 h 30 à 22 h 30

Salles Congrès A et partie de B

À nouveau cette année, la COMBEQ propose une activité spéciale aux congressistes lors de la soirée du jeudi 28 avril : une soirée d'humour avec Peter MacLeod. Hilarant, surprenant, touchant, talentueux et polyvalent sont tous des adjectifs qui qualifient très bien Peter MacLeod. Humoriste de formation, il a également séduit le public sur les ondes radiophoniques et télévisuelles. Avec quatre spectacles solos et plus de 800 000 billets vendus en carrière, il est assurément un incontournable dans le paysage culturel québécois!

Venez passer une excellente soirée avec ce pilier du milieu de l'humour au Québec qui anime notamment l'émission *Les poids lourds du retour* à la radio montréalaise. Malgré les nombreux projets d'envergure à son agenda, il vous surprendra le temps d'une soirée avec son humour original et ses idées folles!



L'HUMORISTE PETER MACLEOD

*** **Votre billet d'admission est requis pour assister au spectacle. Nous vous rappelons que le billet n'est pas inclus dans l'inscription. Des billets seront en vente au coût de 25 \$ à la table d'accueil. *****



Le Banquet du président

Gastronomie et musique électrisante vous donnent rendez-vous!

Vendredi 29 avril de 19 h à 1 h

Salles Congrès A et B

Le Banquet du président couronne de belle façon deux belles journées de congrès passées entre nous. Cette soirée haute en couleur, et surtout en saveur, souligne également le gagnant du prix Hommage à l'excellence remis à l'exposant s'étant le plus démarqué lors de nos assises annuelles.

Et pour vous faire bouger une bonne partie de la soirée, le groupe SMASH saura vous divertir avec son énergie contagieuse!

Le groupe comprend sept musiciens de haut calibre dont cinq d'entre eux sont également chanteurs. Il réinvente le spectacle de répertoire Top 40 en présentant vos chansons préférées sous forme de *mash-up*, c'est-à-dire en mélangeant quelques titres en une seule et même piste. Vous retrouverez donc vos icônes préférées de la pop, du disco et du rock, le résultat est à couper le souffle. Le répertoire choisi avec minutie et la richesse des harmonies vocales rendront cette soirée inoubliable!



SMASH

Le Brunch surprise

Dernier rassemblement avant de se quitter

Samedi 30 avril de 9 h à 11 h 30

Salles Congrès A et B

Pour clore notre congrès de belle façon, le Brunch du samedi réserve son lot de surprises! Un jeu spécialement organisé par le comité organisateur permettra à un des congressistes de repartir avec un chèque-cadeau de **3 000 \$** applicable à l'achat d'un forfait vacances de votre choix ou d'une croisière.

Nous vous rappelons que seuls les congressistes et leurs conjointes ou conjoints inscrits au congrès de la COMBEQ et qui se seront procuré un laissez-passer peuvent participer au tirage. Pour plus d'information sur le tirage, consultez la COMBEQ.

LA COMBEQ REMERCIE



PG Solutions

qui rend possible la tenue de cette activité



MANON GRAVEL
Conseillère en voyages

Tél. : 450 582-4727 ou 1 866 755-5256
manon@voyagesalm.com



Salon des exposants

Venez découvrir leur savoir-faire!

Judi 28 avril - 11 h à 17 h 30 • Vendredi 29 avril - 9 h à 14 h 15

Salle Congrès B et Hall d'entrée

Toutes les solutions dans les domaines du bâtiment et de l'environnement vous seront présentées à nouveau cette année au Salon des exposants. Près d'une quarantaine d'exposants vous attendent pour discuter et vous montrer leur savoir-faire. Rendez-leur visite, ils sont présents pour vous! N'oubliez pas votre passeport et faites-le estampiller.

Bonne visite!



Liste des exposants

N°	EXPOSANT
01	Signalisation Lévis inc.
02	Lizotte Solutions inc.
03	Mégadome inc.
04	Cégep de Matane/ Groupe Collegia
05	Ordre des ingénieurs du Québec
06	Clow Canada
07	Les Entreprises Bourget inc.
08	Enviro-STEP Technologies
09	DBO Expert
10	Nuvac Éco-Science inc.
11	Commissaire au lobbyisme
12	PG Solutions
13-14	Soleno
15	Groupe de géomatique AZIMUT inc.
16-17	Bionest
18	Groupe Environex
19	Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ)
20	Techno Pieux
21	Terrapex Environnement ltée
22	La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
23	Laforest Nova Aqua inc. (LNA)
24	Panasonic Canada inc.
25	Avizo Experts-Conseils
26	MEI Assainissement
27	Sebc
28	La Capitale assurances générales
29	Tech-Mix, Division de Bauval inc.
30	Bureau canadien de soudage
31	Mueller Canada
32	Premier Tech Aqua
33	Stelem, division d'Aqua Data inc.
34	Fédération québécoise des municipalités (FQM)

PROVENCHER
URBANISTE

SYLVAIN PROVENCHER, URBANISTE
MARIE-FRANCE JACQUES, URBANISTE
TEL. 450-288-8169
WWW.PROVENCHERURBANISTE.COM

HYDRO-KINETIC®

- Technologie certifiée BNQ (NQ 3680-910), classes III, IV & V
- Procédé de traitement éprouvé depuis plus de 60 ans
- Version améliorée encore plus robuste et performante
- Composantes durables fabriquées au Canada et aux États-Unis
- Installation simple et rapide
- Entretien minimal

Distribué par:

438-925-6812 / 1-877-925-7496
info@enviro-step.ca / www.enviro-step.ca

Les **RENCONTRES** d'information

Trois rencontres d'information seront présentées aux congressistes. Couvrant différents sujets, il s'agit d'une occasion pour croiser des acteurs du milieu, connaître les services qu'ils ont à vous offrir et poser toutes vos questions.



RENCONTRE SOLENO : Les nouveautés en gestion des eaux pluviales.

Vendredi 29 avril - 9 h à 10 h 15 – Salle Témiscouata

Conférencier : M. Martin Paquet

La compagnie SOLENO, fabricant québécois de conduites et produits en polyéthylène haute densité dédiés au captage, transport, traitement et stockage de l'eau de pluie, vous propose un survol de ses nouveautés 2015-2016 en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. Nous vous présenterons le nouveau système de cadre et grille pour puisard, offrant de multiples ajustements en chantier, ainsi que le nouveau bassin de rétention des eaux de pluie avec ou sans recharge de la nappe phréatique, intégrant l'unité de prétraitement des matières en suspension. Enfin, une nouvelle gamme de conduites de grand diamètre, permettant la rétention des égouts combinés ou sanitaires, vous est offerte dans le cadre des ouvrages destinés au contrôle des déversements des eaux sanitaires, sur le territoire de la municipalité.

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec



RENCONTRE MDELCC : Questions et réponses sur le RPEP et le Q-2, r. 22... la suite!

Vendredi 29 avril - 9 h à 10 h 15 – Salles Kamouraska et Grand Portage

Conférencières : M^{mes} Diane Myrand et Linda Picard

Le MDELCC vous propose une rencontre d'information afin de répondre à vos questions sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

Depuis l'entrée en vigueur, en mars 2015, des chapitres III et IV du RPEP dont l'application a été confiée aux municipalités, des interrogations ont été soulevées par les officiers municipaux. Des représentants du ministère seront sur place afin d'aborder les principaux problèmes soulevés dont notamment les repères visuels et le scellement des installations de prélèvement d'eau souterraine.

Pour le volet Q-2, r. 22, le ministère abordera, en collaboration avec les participants, les questions et sujets suivants : Qu'est-ce que l'officier municipal doit vérifier lorsqu'il analyse les documents et renseignements transmis dans le cadre des demandes de permis? Comment peut-il justifier certaines exigences du règlement auprès des propriétaires concernés? (Ex. : normes de localisation, contrats d'entretien, conditions d'implantation du cabinet à terreau, exigence d'installer un système de traitement tertiaire, etc.)

De façon à faciliter la préparation de la rencontre d'information et mieux répondre à vos besoins, vous êtes invités à transmettre vos commentaires, préoccupations et questions d'ici le 31 mars 2016 à madame Linda Picard, à l'adresse suivante : linda.picard@mddelcc.gouv.qc.ca

BIONEST
Assainissement des eaux usées™

RENCONTRE BIONEST : L'avenir de l'assainissement des eaux usées

Vendredi 29 avril – 10 h 30 à 11 h 45 – Salle Témiscouata

Conférenciers : MM. Serge Baillargeon et Pierre-Richard Lavallée

Que ce soit pour vos étangs aérés, des systèmes d'assainissement collectifs ou individuels, Bionest offre plusieurs produits adaptés à vos besoins. Lors de cette conférence, nous vous présenterons notre nouvelle technologie KAMAK^{MC} qui tracera l'avenir du marché de l'assainissement municipal; cette technologie a déjà remporté plusieurs prix environnementaux de même que pour l'amélioration et la bonne gestion des infrastructures. Bionest vous fournira également des astuces liées à la mise à niveau des installations septiques sur votre territoire afin de satisfaire aux exigences environnementales et à celles de vos citoyens. Enfin, nous vous décrirons les avantages de la désinfection UV, cette solution compacte répondant bien aux besoins des résidents contraints de mettre à niveau leur installation septique ou qui ont des terrains de petite superficie. Venez rencontrer les experts de Bionest!



Hélène Doyon
urbaniste - conseil

514.929.5738

hdoyon@hdurbaniste.ca

hdurbaniste.ca

1162, rue Moffat, Verdun (Québec) H4H 1Y9



L'URBANISME
DE SOLUTIONS

Avis, stratégies et communication



MERCI!

À NOS PARTENAIRES MAJEURS



À NOS COMMANDITAIRES ASSOCIÉS



ET AUTRES COMMANDITAIRES

- Best Western Plus Hôtel Universel, Drummondville
- Fairmont Le Manoir Richelieu
- Manon Gravel, conseillère en voyages, Voyages ALM
- Gouverneur Relais Saint-Jean-sur-Richelieu
- Hilton Québec
- Manoir Saint-Sauveur
- WelcomINNS, Boucherville
- Hôtel Universel, Rivière-du-Loup
- Hôtels Villegia
- Formules Municipales (Miromédia)
- Rubanco
- Acrobat
- Grand Times Hotel, Drummondville
- Boisvert & Chartrand, comptables professionnels agréés
- La Capitale assurances générales
- Hôtel & Suites Le Dauphin, Drummondville
- Tourisme Rivière-du-Loup
- Domaine Château-Bromont

**Nous nous excusons auprès des autres commanditaires qui se sont joints à nous après la date de tombée de la présente liste. La liste complète sera publiée dans la prochaine parution du magazine Bât'Vert.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Votre présence est essentielle!

Vendredi 29 avril - 15 h 30

Salle Rivière-du-Loup B



• **M. JEAN CHAREST**

Inspecteur-chef
Ville de Rimouski

Sous la présidence de M. Jean Charest, l'assemblée générale annuelle (AGA) demeure l'endroit par excellence où les membres en règle peuvent prendre le pouls de la COMBEQ et en apprendre davantage sur les bilans des différents comités. Grâce à la collaboration de notre vérificateur expert-comptable, vous pourrez analyser la santé financière de la Corporation. Les membres du comité exécutif et du conseil d'administration vous convient en grand nombre pour venir échanger entre membres sur les forces, les faiblesses et l'avenir de notre association.

Votre participation est essentielle pour garantir la gestion efficace et démocratique de notre association. De plus, votre présence pourrait vous permettre de gagner l'un des intéressants prix en argent à la fin de l'assemblée.

Ne manquez pas l'occasion de faire entendre votre voix et d'apporter votre contribution positive! 🗳️

**U
M
B**

Michel Brisson
Urbaniste

514-512-5537
mbrisson@urbanismemb.com
urbanismemichelbrisson.com

DU SERVICE ET DE LA QUALITÉ PURE ET SIMPLE

Plus qu'une ressource en impression, Formules Municipales est aussi un fournisseur de produits d'utilité multiple.



FORMULES MUNICIPALES, est un spécialiste de l'impression de formulaires en tout genre pour le marché municipal (permis, certificats, etc.) Fondée en 1886, l'entreprise développe constamment de nouveaux services pour donner entière satisfaction à sa clientèle.

Nouveau catalogue de produits

FM met à votre disposition un catalogue de produits pour :



- Environnement
- Bâtiment et urbanisme
- Gestion / Élections
- Affichage
- Contenants de recyclage
- Poubelles
- Cendriers
- Sacs biodégradables
- Contenants pour piles usagées
- Contenant à sacs biodégradables.

FM Formules
Municipales
DEPUIS 1886
Une division de Miromedia

450 676-5476 ou 1 888 544-1717
www.formulesmunicipales.ca

BIONEST

Assainissement des eaux usées^{MC}



CONFÉRENCE au Congrès de la COMBEQ

MISE À NIVEAU des installations septiques sur votre territoire

Des astuces pour satisfaire les exigences environnementales et vos citoyens!

DÉSINFECTION UV qu'est ce que ça implique pour votre municipalité?

Des centaines de municipalités ont accepté cette solution compacte qui répond bien aux besoins des résidents qui doivent mettre à niveau leur installation septique et/ou qui ont de petits terrains. Venez voir à quel point c'est facile pour vous!

Endroit

Congrès de la COMBEQ

Hôtel Universel, Rivière-du-Loup

Salle: Témiscouata

Date : Vendredi, 29 avril 2016

Heure : 10 h 30 à 11 h 45

RENCONTREZ
NOS EXPERTS
MAINTENANT

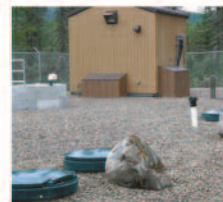
1 866 538-5662

KAMAK

Pour vos **ÉTANGS AÉRÉS!**

- ✓ Rencontrez les **NOUVELLES NORMES** (carbone, azote, carbone/azote)
- ✓ **PAS de TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES** pour les étangs aérés existants
- ✓ **MODULABLE & COMPACT**, s'adapte selon les besoins
- ✓ **FAIBLES COÛTS** d'installation, d'opération et d'entretien

BIONEST^{MD} pour les applications
RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES et MUNICIPALES



www.bionest.ca



LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES

Préparez-vos questions dès maintenant!

Les rendez-vous juridiques se tiendront à nouveau dans le cadre du congrès 2016 et l'équipe de Municonseil avocats, spécialisée en droit municipal, vous convie à venir la rencontrer. M^e Mario Paul-Hus et M^e Jonathan Bachir-Legault fourniront des consultations juridiques et des conseils d'orientation dans le cadre de courtes rencontres limitées à une durée de 15 minutes.

Préparez vos questions! Si vous souhaitez réserver votre consultation, faites parvenir un courriel à l'adresse mph@municonseil.com en indiquant votre nom et la municipalité pour laquelle vous exercez vos fonctions. L'équipe de Municonseil avocats vous confirmera par courriel la plage horaire qui vous sera réservée.



M^e MARIO PAUL-HUS



M^e JONATHAN BACHIR-LEGAULT

CONFÉRENCIER DE MARQUE

Un conférencier très attendu!

La COMBEQ accueillera un conférencier de marque dans le cadre de ses 21^{es} assises annuelles. En effet, le président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), M. Stéphane Labrie, prendra la parole lors du dîner du jeudi 28 avril.

En poste depuis décembre 2012, M. Labrie est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires. Il était associé au sein du cabinet KSA, avocats. Il se spécialisait dans le droit des affaires, le droit du divertissement et la propriété intellectuelle. Depuis 2014, il est administrateur de sociétés certifié (ASC), ayant complété le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Le président-directeur général nous présentera l'évolution de la démarche entreprise par la RBQ l'automne dernier en prévision de revoir ses façons de faire. L'objectif de la Régie? Un meilleur équilibre entre la responsabilisation des intervenants et l'allègement réglementaire en matière de qualité de la construction et de sécurité du public dans les bâtiments.

Cette conférence sera sans contredit des plus intéressantes pour tous les officiers municipaux en bâtiment et en environnement!



M. STÉPHANE LABRIE



LES CONSEILLERS DE CHAPDELAINE & ASSOCIÉS

vous offrent un régime d'assurance collective aux multiples bénéfices

- Des solutions d'assurance collective complètes et concurrentielles;
- Des outils pour assurer la santé et le mieux-être de vos employés;
- Des moyens adaptés aux besoins des organisations de toute taille.



CHAPDELAINE & ASSOCIÉS

220, rue Brébeuf
Belœil (Québec) J3G 5P3
Téléphone: 450 464-2112
Montréal: 514 877-4900
Sans frais: 1 888 277-3537
Télécopieur: 450 446-1125
Courriel: courtier@chapdelaine.qc.ca

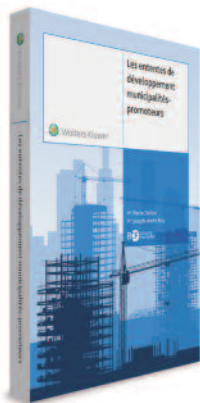
Partenaire de:



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Les ententes de développement municipalités-promoteurs



Retrouvez dans cet ouvrage toutes les étapes et démarches nécessaires pour la réalisation d'un développement immobilier réussi. Conçu pour les experts du milieu ainsi que les gens qui en sont à leurs premiers pas, ce guide vous permettra de bien saisir les facteurs de succès et d'éviter les pièges.

Que vous soyez promoteur, évaluateur ou encore un employé d'une municipalité, cet ouvrage saura faciliter votre travail et vous faire gagner du temps. N'attendez plus!

Pour plus d'information, consultez le wolterskluwer.ca/developpement ou composez le 1 800 363-8304.

149 \$

Q16010

FORMATION 2016

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) * – 2 jours	
Lévis	10 - 11 mai
Sherbrooke	31 octobre - 1 ^{er} novembre

* Ce cours est dispensé en collaboration avec la FQM, le MDDELCC et l'UMQ

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*	
Québec	20 septembre
Saint-Hyacinthe	4 octobre

* Ce cours est dispensé en collaboration avec la FQM, le MDDELCC et l'UMQ

Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, r. 22	
Saint-Jérôme	14 septembre
Shawinigan	15 septembre

Méthodologie et techniques d'inspection des bâtiments – 3 jours	
Sept-Îles	5 - 6 - 7 avril
Alma	4 - 5 - 6 octobre

Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec – 2 jours	
Saint-Georges	1 ^{er} et 2 novembre

Partie 3 du Code de construction du Québec - 3 jours	
Lévis	29 - 30 novembre et 1 ^{er} décembre

Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme – 2 jours	
Saint-Jérôme	22 - 23 novembre

Partie 9 du Code de construction du Québec - 3 jours	
Saint-Jean-sur-Richelieu	15-16-17 novembre

Partie 10 du Code de construction du Québec	
Sherbrooke	2 juin
Saint-Georges	3 novembre

Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter*	
Sherbrooke	14 avril
Saguenay	25 mai
Gatineau	27 septembre
Rouyn-Noranda	29 septembre
Baie-Comeau	18 octobre

* Ce cours est dispensé en collaboration avec la MMQ

Le rôle de conciliateur-arbitre	
Saint-Georges	20 octobre

Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme – 2 jours	
Saint-Marc-sur-Richelieu	5 - 6 décembre

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (2 jours)	
Saint-Hyacinthe	12 - 13 avril
Alma	8 - 9 juin

Mise à jour 2010 du Code de construction du Québec	
Gatineau	18 mai
Saint-Sauveur	25 mai
Trois-Rivières	8 juin
Val-d'Or	8 septembre
Saguenay	13 septembre
Québec	14 septembre
Boucherville	26 octobre

La gestion des lacs et des cours d'eau (2 jours)	
Rouyn-Noranda	3 - 4 mai

Le zonage agricole (2 jours)	
Gatineau	12 - 13 septembre
Québec	7 - 8 décembre

L'insalubrité des bâtiments (2 jours)	
Drummondville	24 - 25 novembre

La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements et la préparation d'un dossier devant la cour	
Magog	24 mai
La Sarre	23 novembre

Étude de cas : la stabilisation des rives	
Saguenay	8 novembre

Les mystères du lotissement et des avis de motion	
Mont-Laurier	11 mai
Saguenay	28 septembre
Rimouski	19 octobre

Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles	
Lévis	20 avril
Roberval	24 novembre

Solutions réglementaires pour le contrôle des projets : opportunités de la LAU	
Sherbrooke	22 septembre
Saint-Jean-sur-Richelieu	6 octobre
Gatineau	20 octobre
Rivière-du-Loup	3 novembre
Saint-Jérôme	17 novembre
Drummondville	1 ^{er} décembre

Information et inscription : www.combeq.qc.ca/formation

NOS PARTENAIRES :



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC



SOFEDUC

LA VEILLE DU CONGRÈS DE L'AESEQ

LA JOURNÉE DES TECHNOS BNQ – JEUDI, 14 AVRIL 2016

CENTREXPO COGECO DE DRUMMONDVILLE

L'Association des entreprises spécialisées en eau du Québec (AESEQ) est fière de s'associer aux manufacturiers et distributeurs des technologies de systèmes septiques certifiés BNQ pour présenter une journée de formation. Les sessions seront reconnues comme modules de formation annuelle obligatoire par les Technos BNQ. À noter que la participation à ces sessions ne donne pas le droit d'installer les produits. Chaque technologie possède son processus d'autorisation spécifique.

Les entrepreneurs qui y assisteront sauveront ainsi temps et argent en assistant à 3 sessions annuelles le même jour au même endroit !

Les places par session seront attribuées par l'AESEQ, de manière à créer des groupes relativement homogènes, autant que faire se peut.

RAPPEL

PROMOTION SPÉCIALE AUX MEMBRES DE LA COMBEQ POUR ASSISTER AU CONGRÈS DE L'AESEQ

Par ailleurs, rappelons que l'AESEQ offre une tarification avantageuse aux membres de la COMBEQ qui bénéficieront de la même tarification que celle consentie aux membres de l'AESEQ. Consultez le site www.aeseq.com pour prendre connaissance du programme préliminaire et de la grille tarifaire.

DANIEL SCHANCK, M.Sc.

Directeur général
AESEQ



Association des
entreprises spécialisées
en eau du Québec

évolution graphique.com

Fier partenaire de la COMBEQ depuis 2006!

Identité visuelle
Design graphique
Site Web / Médias sociaux
Mise en pages de documents

418 822-1105
info@evolutiongraphique.com

f in t

Par Isaac Charbonneau Beaulieu, ing. jr, b.sc. arch

LES VILLES DE DEMAIN Deux exemples allemands

Depuis de très nombreuses années, la préoccupation pour l'organisation des villes et cités est observée de manière omniprésente. Il n'y a qu'à penser en premier lieu aux grandes transformations que Paris subira sous les indications du baron Haussmann. Plus récemment à Montréal, il est possible de penser au développement de cités jardins telles que Ville Mont-Royal et Pointe-Claire. L'apparition des cités radieuses selon l'idéologie urbanistique du CIAM (Congrès Internationaux de l'Architecture Moderne) représente un autre exemple d'essai pour l'organisation de l'environnement bâti. Les habitations Jeanne-Mance à Montréal correspondent à ce modèle. Toutefois, depuis 50 ans, le développement de la grande région métropolitaine de Montréal a largement été basé sur le modèle de banlieue américaine.

Tous ces modèles de développement ont notamment entraîné une explosion des coûts liés à la congestion des transports (perte de temps, de salaire, de surutilisation des infrastructures). Entre 1993 et 2009, ces coûts ont presque triplé pour se chiffrer à près de 1,4 milliard \$ au Québec, en excluant les retards causés par les travaux et les accidents qui font doubler ce chiffre. Une disparition des terres agricoles et des zones humides est également observée au profit de l'urbanisation par l'étalement, malgré l'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles il y a plus de 35 ans et la Loi sur la qualité de l'environnement il y a plus de 40 ans. Au niveau social, l'étalement urbain peut engendrer bon nombre d'impacts négatifs, tels que des problèmes de santé (sédentarité, pollution), de division sociale (ségrégation) et des environnements visuels peu intéressants.

Depuis la fin des années 1980, il est possible de constater une accélération dans le changement d'attitude de plusieurs communautés rencontrant les mêmes problématiques à travers le monde. La fondation du Congrès pour le nouvel urbanisme en 1993 constitue l'un des jalons de ce mouvement. Ce changement a également été observé lors des discussions entourant la création du protocole de Kyoto, où certaines villes se sont engagées malgré les gouvernements centraux, telles que le U.S. Conference of Mayors Climate Protection Agreement.

C'est dans ce contexte que plusieurs villes ont décidé de modifier leur approche envers les nouveaux développements urbains. Le colloque URBANISME DURABLE ET VILLES DE DEMAIN - [RÉ]GÉNÉRATION tenu le 25 janvier dernier par le Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec a particulièrement mis en lumière deux exemples de redéveloppement urbain dignes de mention. Il s'agit des quartiers Hafencity et Wilhelmsburg à Hambourg en Allemagne. Ces redéveloppements ont un temps fait partie intégrante d'efforts déployés par la Ville dans le cadre de sa candidature pour les Jeux olympiques de 2024 avant son retrait dû à un référendum (perdu à 51 %). Ces deux projets sont tout de même allés de l'avant malgré ce retrait.

Le premier quartier, soit Hafencity, est situé sur la rive nord du fleuve Elbe et était auparavant majoritairement constitué du port et d'entrepôts afin de desservir ce dernier. Le redéveloppement actuel s'étend sur 1,27 km² et permet un élargissement de près de 40 % du centre-ville de Hambourg. L'espace réservé aux transports actifs (piétons et cyclistes) en comparaison de l'automobile est significatif, avec près de 2,5 fois plus de kilomètres de voies publiques. Également, une limitation de la taille des agrégations de bâtiments permet une libre circulation entre ces dernières, puisque les propriétaires fonciers doivent contractuellement laisser le libre passage de manière perpétuelle. Ces décisions, additionnées à l'agrandissement du métro dans le quartier, ont permis de diminuer la part modale de l'automobile et d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs. Avec près de 14 000 habitants et 45 000 emplois projetés, il s'agit d'une augmentation appréciable de la densité urbaine. Les divers usages sont intégrés autant horizontalement que verticalement dans le quartier. Ces facteurs tendent à limiter l'étalement urbain.

Le second quartier, Wilhelmsburg, est, quant à lui, situé tout juste au sud de Hafencity et est enclavé par deux embranchements du fleuve Elbe. Tout comme Hafencity, Wilhelmsburg était principalement composée d'installations portuaires, mais est légèrement plus grande géographiquement avec 2,27 km². Son redéveloppement est plus récent et s'organise principalement autour de l'IBA, soit l'Exposition Internationale d'Architecture et d'un parc central. Le projet a fait l'objet d'un concours lancé en 2008 qui a été remporté par l'Agence TER et Jo Coenen. À travers l'IBA, ce sont 63 projets qui ont été réalisés de 2006 à 2013 afin de permettre un développement balançant durabilité, respect de l'environnement et diversité sociale. Le quartier étant fortement lié aux canaux fluviaux existants, différents positionnements des habitations ont été testés, que ce soit près ou sur l'eau. La Ville de Hambourg compte sur les résultats de l'IBA pour attirer massivement les investissements privés dans le redéveloppement complet du quartier.

Il existe au Québec plusieurs sources pour guider les décideurs dans les choix effectués lors de redéveloppements urbains. Parmi les certifications possibles à l'échelle de quartier, notons LEED ND du US Green Building Council, le Living Community Challenge du International Living Future Institute et Ecodistricts. D'autres organismes québécois proposent également une multitude d'outils pour guider les décideurs et les professionnels dans le développement de collectivités viables. ■



Par M. Patrice Gingras

Legault-Dubois, experts-conseils en bâtiment

RÉPONSES À DES QUESTIONS FRÉQUENTES

COMMENT PEUT-ON SORTIR DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 9.9.4.4. QUI TRAITE DE LA PROTECTION DES OUVERTURES PRÈS D'UNE ISSUE?

Comme vous le savez, dans certains cas, le Code permet qu'un logement (suite) n'ait qu'un seul moyen d'évacuation. Toutefois, cela n'est possible que si ce moyen d'évacuation répond à quelques conditions assurant son accessibilité en cas d'incendie. L'article 9.9.4.4 impose justement une condition à respecter dans le but de protéger les occupants n'ayant accès qu'à une seule issue. Cette condition veut que si un feu se déclare dans une suite, les fenêtres situées à proximité de l'issue unique du logement voisin soient protégées afin d'empêcher les flammes et la fumée de s'échapper ou, à tout le moins, qu'elles servent à retarder l'effet du feu assez longtemps pour laisser le temps aux occupants voisins d'évacuer les lieux. Tel est l'objectif de l'article 9.9.4.4.

Plus précisément, l'article 9.9.4.4. s'applique dans un contexte où une rampe ou un escalier d'issue extérieure non enclouonnée constitue le seul moyen d'évacuation d'un logement et que ce moyen d'évacuation peut être potentiellement exposé à un incendie par les ouvertures (fenêtres) d'un autre compartiment (logement délimité par des séparations coupe-feu). Ces ouvertures sont considérées comme exposant l'issue à un risque si elles sont situées à moins de 3 mètres horizontalement, à moins de 10 mètres au-dessous ou à moins de 5 mètres au-dessus de l'issue. Notons que cet article ne s'applique pas si le logement est muni d'un deuxième moyen d'évacuation.

Prenons l'exemple de notre bon monsieur Sauvé pour illustrer la situation la plus courante où cet article entre en ligne de compte. Imaginons que le seul moyen d'évacuation de son logement donne sur un palier et que la fenêtre du salon de son voisin se trouve à moins de 3 mètres du palier en question (fig. 1). En cas d'incendie, il peut se retrouver dans l'impossibilité d'emprunter cette voie. Pour se conformer aux exigences du Code, il y aurait 2 options : munir le logement d'un second moyen d'évacuation, ce qui est souvent impossible, ou faire en sorte que la fenêtre soit « protégée par du verre armé monté dans un cadre d'acier fixe ou par des briques de verre » (articles 9.10.13.5. et 9.10.13.7). Par contre, si le voisin souhaite conserver une fenêtre standard au salon, il faudra trouver un autre moyen de se conformer. Mais comment?

Premièrement, il faut dire qu'on ne parle pas de rendre sécuritaire uniquement l'escalier d'issue comme on pourrait le croire à la lecture de l'article. En effet, l'article 9.8.1.2. dit que « si un escalier, une rampe ou un palier fait partie d'une issue, il doit également satisfaire aux exigences applicables des sections 9.9 et 9.10. » Autrement dit, il faut considérer le palier comme faisant partie intégrante de l'issue et non pas uniquement l'escalier. À partir de cette prémisse, nous pouvons conclure que le palier doit également satisfaire aux exigences de l'article 9.9.4.4. et ne pas être exposé aux ouvertures d'une autre suite situées trop près latéralement ou sur le plan vertical.

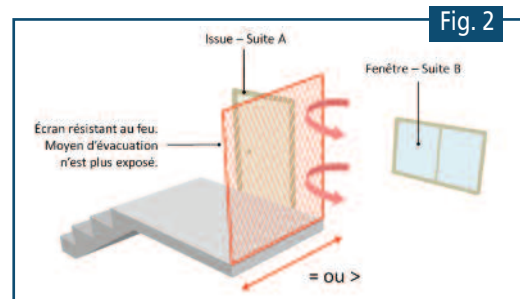
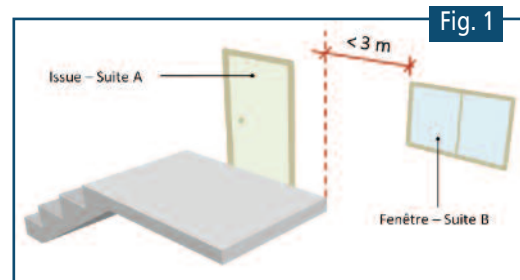
Les solutions proposées par le Code à l'article 9.9.4.4 visent la protection de la fenêtre et non pas du moyen d'évacuation. Si l'on vulgarise le contenu, il appert que si l'escalier de l'issue, incluant le palier conformément à 9.8.1.2., est le seul moyen d'évacuation du logement et que ce moyen est potentiellement exposé au feu en cas d'incendie par la fenêtre d'un autre compartiment, la fenêtre doit être protégée par un des dispositifs prévus dans l'article. Autrement dit, la mesure prévue par le Code pour assurer la sécurité des occupants s'applique à la fenêtre qui expose la seule issue.

Mais le mot clé à retenir de cet article est EXPOSÉ. Donc, si l'on trouve une solution pour ne plus exposer le moyen d'évacuation à l'ouverture problématique, ceci règle le problème. Par exemple, si un écran résistant au feu est créé entre la fenêtre et l'issue, l'issue ne sera plus considérée comme étant exposée à la fenêtre. Autrement dit, si M. Sauvé procédait à l'ajout d'une paroi résistante au feu entre la fenêtre et le palier plutôt que d'appliquer une protection directement à la fenêtre, l'article 9.9.4.4. ne s'appliquerait plus et les objectifs du Code seraient atteints (fig. 2). Cette solution permettrait de garder une fenêtre standard au salon du voisin tout en conservant un moyen d'évacuation sécuritaire pour M. Sauvé.

Par contre, ne perdons pas de vue que cette solution n'est pas celle prévue d'emblée par le Code pour assurer la sécurité des occupants. Le Code prévoit une protection directement à la fenêtre et non pas l'ajout d'un écran protecteur. Cet écran doit donc faire l'objet d'une solution de rechange et être approuvé par l'autorité compétente, dans ce cas précis, la municipalité.

Finalement, comme cette mesure n'est pas prévue au Code, les dimensions et caractéristiques de cet écran restent à la discrétion de l'autorité compétente. À notre avis, l'écran de protection devrait avoir minimalement la même largeur que le palier afin de protéger l'ensemble du moyen d'évacuation et le degré de résistance au feu (DRF) requis devrait être le même que celui exigé pour la séparation coupe-feu exigée entre les deux compartiments (logements). Mais peu importe la solution préconisée par M. Sauvé, c'est à la municipalité de statuer.

Si vous êtes confronté à une situation qui vous laisse perplexe ou pour tout éclaircissement au sujet du Code, nous vous invitons à communiquer avec nous par l'entremise de la COMBEQ. ■



Par M^e Jean-René Tremblay
Municipal conseil avocats

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Interpréter des termes techniques grâce à de nouveaux outils

Les projets de développement sont nombreux au Québec et sont d'ailleurs souvent encouragés par les membres des conseils municipaux visés puisqu'ils peuvent représenter un catalyseur pour le développement économique. Toutefois, tout projet de développement doit respecter non seulement les réglementations municipales en vigueur, mais aussi la législation en vigueur. Or, parfois les critères sur lesquels se baser pour déterminer la législation à appliquer peuvent être flous.

Dans une récente décision de la Cour supérieure, le juge Steve J. Reimnitz a dû se pencher sur un projet de développement à Laval, nommément un stationnement. Dans ce dossier, le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'oppose à ce qu'un propriétaire fasse construire ledit terrain de stationnement¹, affirmant qu'à la suite d'une expertise menée par le MDDELCC, le terrain en question est le site d'une tourbière. Le MDDELCC demande donc une injonction permanente afin de protéger ce terrain.

L'affaire se transforme rapidement en débat d'experts : le MDDELCC ayant sous la main une expertise démontrant la présence d'une tourbière, alors que le propriétaire dépose une expertise affirmant exactement le contraire. Ainsi, qui dit vrai?

Afin de déterminer la norme législative applicable, les experts ainsi que le juge se basent sur un guide préparé par le MDDELCC traitant des milieux hydromorphes. Or, l'expert engagé par le propriétaire vient à la conclusion qu'en appliquant les critères du guide, le site ne serait pas une tourbière. Cependant, l'experte du gouvernement souligne que ce guide n'est pas d'application universelle et qu'il doit être appliqué de façon parcimonieuse. Dans son jugement, le juge affirme toutefois qu'un guide préparé par un ministère est « fait pour uniformiser l'étude et l'analyse de la détermination d'un milieu humide. Si en l'utilisant, on ne répond pas adéquatement au processus mis en place par le guide et qu'on désire s'éloigner des conclusions suggérées, il faut justifier une telle façon d'agir par des motifs sérieux. »

Ce jugement nous enseigne une leçon importante : dans l'étude de la conformité d'un projet de développement, des outils comme des guides, des tableaux et des critères développés par une instance publique sont des outils précieux afin de déterminer la solution au problème. En effet, bien que ces documents n'aient pas la force contraignante d'une loi ou d'un règlement, ils réduisent la possibilité de décisions arbitraires de la part de l'autorité publique.

Considérant cet élément, le juge ne peut accorder de la crédibilité à l'experte du MDDELCC et décide donc de rejeter la demande d'injonction permanente demandée par le ministère. Le projet de développement du propriétaire a donc pu procéder à l'édification de son stationnement.

Cette décision réunit à la fois l'aspect environnemental et municipal du développement économique et nous rappelle donc qu'il est non seulement possible de s'inspirer de la loi et des règlements dans le processus de vérification, mais aussi des guides et des normes applicables dans le domaine.

¹ Québec (Procureure générale) c. Automobile E. Lauzon, 2015 QCCS 5860



Guillaume Gilbert, chargé de projet
Apur, urbanistes-conseils

L'ÎLOT DE FRAÎCHEUR

Les enjeux environnementaux et de santé qui, à l'époque, se limitaient principalement à l'intérieur des centres fortement urbanisés font aujourd'hui surface dans nos centres suburbains et périurbains. Effectivement, l'effet d'îlot de chaleur ainsi que les problèmes récurrents de gestion des eaux de ruissellement ne sont que quelques exemples d'afflictions vécues par nos municipalités modernes. Ces événements sont sans doute le résultat de plusieurs variables, notamment le réchauffement climatique, mais aussi l'aménagement que nous faisons de notre territoire et de nos milieux urbanisés, plus particulièrement les pratiques d'aménagement des surfaces de nos terrains. D'une part, l'imperméabilisation des surfaces s'est étendue à l'extérieur des grands centres urbains avec l'étalement urbain, mais d'autre part, la densification et l'intensification de nos centres suburbains et périurbains ont participé à l'amplification de ces maux modernes. Il ne sera pas question ici de revoir nos modèles de planification du territoire au sens large, mais plutôt de se concentrer sur les pratiques plus spécifiques d'aménagement de nos espaces construits.

Sans vouloir répondre à toutes les problématiques modernes liées au développement des périmètres urbains et des zones blanches, nous aimerions exposer les nouvelles tendances en matière de cadre réglementaire en appui à la lutte contre les îlots de chaleur. L'effet d'îlot de chaleur ne cesse d'augmenter dans les secteurs urbanisés, et ce, en grande partie dû à des aménagements peu soucieux de leur environnement (pris au sens large et sans se limiter à l'ensemble des éléments biotiques ou abiotiques d'un secteur donné). Par ailleurs, réjouissons-nous des nouvelles approches réglementaires et même des nouvelles initiatives privées cherchant à améliorer le sort des milieux de vie urbanisés.

Parmi les éléments qui ressortent des efforts récemment consentis en matière de réduction de l'effet d'îlot de chaleur, on trouve les règlements d'urbanisme, plus spécifiquement les règlements de zonage qui abordent désormais plusieurs aspects du bâti et du non-bâti, notamment les revêtements de toiture, les revêtements d'aires de stationnement et l'aménagement des terrains. Le règlement de zonage devient de plus en plus ambitieux en ce qui a trait aux dispositions à caractère « environnemental ». Effectivement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, plus spécifiquement l'article 113, permet aux municipalités de régir un éventail d'éléments pouvant satisfaire aux objectifs de réduction des îlots de chaleur. Sans nommer tous les paragraphes du texte législatif, nous pouvons en retenir quelques-uns ayant une portée intéressante : le règlement de zonage d'une municipalité peut « régir [...] l'architecture [...] et les matériaux de revêtement des constructions », « établir des normes de stationnement à l'intérieur ou à l'extérieur des édifices » ainsi que « régir ou restreindre [...]

la plantation et l'abattage d'arbres [...] obliger tout propriétaire à garnir son terrain de gazon, d'arbustes ou d'arbres ». Bien que nous abordions les éléments du zonage, il est à noter que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit aussi certains pouvoirs attribués aux municipalités afin de régir l'assemblage et l'emploi de certains matériaux à l'intérieur de leur règlement de construction.

Plusieurs arrondissements montréalais et certaines municipalités du Québec ont poussé la note des exigences en matière de revêtements autorisés pour les toitures des bâtiments. Se basant essentiellement sur les exigences LEED, ils exigent désormais que le revêtement d'un toit soit de couleur blanche, de couleur pâle dont l'IRS (indice de réflectance solaire¹) est d'au moins 78, ou soit aménagé en tant que toit végétalisé. Les toitures couvrant de grandes surfaces et recouvertes de revêtements généralement de couleur noire ou très foncée accumulent une quantité importante de chaleur provenant des rayons solaires. Diminuer leur capacité d'absorption joue nécessairement un rôle important dans la diminution des températures ambiantes en saison estivale. Encore sous le thème des revêtements extérieurs, la Ville de Madrid en Espagne a dévoilé son important plan de couvrir les constructions de la métropole sous un pare-soleil de verdure. Elle va jusqu'à encourager la plantation de végétaux sur les murs extérieurs des bâtiments.

Dans un même ordre d'idées, les surfaces asphaltées des aires de stationnement jouent, à leur tour, un rôle important dans l'amplification de l'effet d'îlot de chaleur. De plus, imperméabiliser les surfaces au sol ne fait qu'augmenter la quantité des eaux de ruissellement qui apporte son lot de problématiques. À cet égard, les normes imposent des matériaux poreux ou de couleur pâle et vont même jusqu'à prohiber l'asphalte de couleur noire. Mis à part les matériaux de revêtement, l'aménagement d'îlots de verdure et l'obligation de planter des arbres à grand déploiement sont aussi des éléments à considérer lors de la révision de la réglementation d'urbanisme.

Finalement, l'aménagement subsidiaire des terrains, les parties de ceux-ci qui ne sont pas utilisées à des fins spécifiques, est aujourd'hui voué à une préservation, ou le cas échéant, à une plantation d'arbres et d'arbustes importante ou encore à un pourcentage minimal laissé à l'état végétal. La plupart des règlements de zonage prévoient des normes minimales en matière de taux de verdissement, d'espace naturel, d'espace végétalisé, de surface plantée, etc. Il n'est pas rare aussi de voir un nombre minimal d'arbres à préserver ou à planter sur un terrain en fonction de sa superficie, de l'usage qu'on lui attribue ou de sa localisation ou d'une combinaison de ces facteurs.

L'effet d'îlot de chaleur ainsi que les autres enjeux environnementaux modernes sont des problématiques relativement récentes. Par contre, nous pouvons constater que les pouvoirs qui sont accordés aux municipalités en matière de cadre réglementaire d'urbanisme par l'entremise du régime législatif provincial permettent un contrôle satisfaisant du cadre bâti et non-bâti afin d'atteindre nos objectifs de collectivités saines et viables. Il s'agit essentiellement d'user de sa créativité et de son sens analytique afin de développer des outils réglementaires simples, mais efficaces. Dans son approche de lutte aux îlots de chaleur, la municipalité devra aborder un éventail d'éléments déterminants et combiner des mesures coercitives tout en faisant valoir le bien-fondé d'un environnement vert, perméable et frais.

¹ Paramètre d'un matériau fonction du rapport entre la quantité d'énergie thermique émise sur sa surface et la fraction de radiation solaire réfléchi sur cette même surface. Le coefficient varie de 0 à 100 et est influencé par la couleur : plus la surface est blanche, plus le coefficient sera élevé. Source : Bureau de normalisation du Québec

**NOUVEAU
PRODUIT!**

PUISTAR

L'INDISPENSABLE
.....
SYSTÈME DE CADRE ET GRILLE POUR
PUISARD QUI ÉLIMINE LES INFILTRATIONS
AUTOUR DES STRUCTURES



SOLENO

La maîtrise de l'eau pluviale

SOLENO.COM





LÀ POUR VOUS

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS
DANS LA GESTION DE VOS RISQUES

 **Urbanisme et environnement**

SERVICE-CONSEIL GRATUIT POUR NOS MEMBRES SOCIÉTAIRES

- Application des règlements municipaux
- Processus d'émission des permis et certificats
- Information aux citoyens
- Inspection du territoire
- Q-2, r.22 et RPEP
- Rives et littoral
- Efficacité des outils et procédures de travail

Être assuré avec l'assureur
numéro 1 du monde municipal,
c'est avantageux!

Contactez-nous

1 866 662-0661 info@mutuellemmq.com
mutuellemmq.com



La Mutuelle des municipalités du Québec